

Le Journal de l' A.F.I.L.S.

Novembre 2006
n° 60



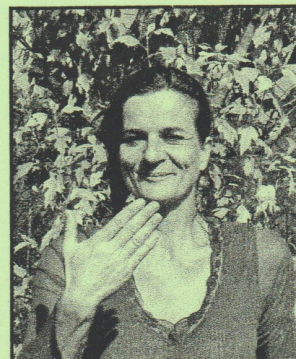
LES UNIVERSITÉS D'AUTOMNE DE L'AFILS 2006 p.4



NÉOLOGISMES ! p.37

REGISTRES DE LANGUE p.14

L'INTERPRÈTE DOIT-IL
A TOUT PRIX ÉVITER D'INTERROMPRE
LE DISCOURS ? p.22



QUE SONT-ILS DEVENUS ? p.34

INTERVIEW p.32



LOI DU 11 FÉVRIER 2005 p.11

JOURNAL DE L'AFILS

4, route de Saugues
43000 ESPALY ST MARCEL

E-mail: journaldelafils@yahoo.fr

L'équipe du Journal de l'AFILS :

- la rédaction : Florence ENCREVÉ,
Isabelle GUICHERD, Emmanuelle
KERUZORÉ et Christophe RICONO

- la mise en page : Fabrice PENOT
- la relecture : le CA de l'AFILS
et Gaëlle EICHELBERGER

L'équipe tient à remercier
pour leur participation à ce n°:

- Thibaut DALLE
- Marie IMBERT
- Francis JEGGLI
- Daniel LECOQ
- Claire LUCE
- Le CA de l'AFILS
- Les antennes de l'AFILS
- L'Oeil & la Main

La rédaction offre à chacun la
possibilité de s'exprimer. Les écrits
publiés restent cependant sous la
seule responsabilité de leurs auteurs.

**Si vous souhaitez
contacter le CA de
notre association :**

Adressez vos courriers à :
AFILS
254 rue Saint Jacques
75005 PARIS
Site : <http://www.afils.fr>
E-mail : contact@afils.fr

**Possibilité d'obtenir les
numéros compris entre les
n°49 et 59
Nous contacter !**

**Quant au numéro 48, il est
consultable et téléchargeable
gratuitement sur le site de
l'AFILS :**

www.afils.fr

SOMMAIRE

L'EDITO	p. 3
INFO AFILS	p. 4
• Retour sur les Universités d'Automne de l'AFILS 2006	p. 4
• L'avis des interprètes belges	p. 6
• L'avis des interprètes suisses	p. 7
• Des nouvelles brèves du CA de l'AFILS	p. 8
• Des nouvelles brèves des antennes régionales de l'AFILS	p. 9
DOSSIER, 4EME PARTIE : LOI DU 11 FEVRIER 2005 « POUR L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETE DES PERSONNES HANDICAPEES	p. 11
• L'avis de la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Côtes d'Armor - 22	p. 12
• L'avis de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Charente - Maritime - 17	p. 13
DOSSIER, 2ÈME PARTIE : REGISTRES DE LANGUES ET INCIDENCES SUR L'INTERPRETATION	p. 14
• « Le problème des registres de langue » , par Isabelle GUICHERD	p. 14
ARTICLE D'APRÈS MÉMOIRE	p. 22
• L'interprète doit-il à tout prix éviter d'interrompre le discours ? par Thibaut DALLE	p. 22
INTERVIEW	p. 32
• Entrevue de Ronit LEVEN, par Francis JEGGLI	p. 32
QUE SONT-ILS DEVENUS ?	p. 34
• Françoise BARDET, par Isabelle GUICHERD	p. 34
NÉOLOGISMONS !	p. 37
• Néologismes en Langue des Signes Française : [marketing, mercatique]	p. 38
DIVERS	p. 39
• Présentation du colloque en hommage à Bernard MOTTEZ les 15 et 16 novembre 2006	p. 39
• Programme de « L'Oeil et la Main », novembre et décembre 2006	p. 40
• Bulletin d'abonnement	p. 42

L'EDITO

Pour le 60ème numéro, nous vous proposons une nouvelle couverture ! Moins austère, plus dynamique... nous espérons qu'elle fera écho au contenu du journal !

Novembre... déjà ! Les nuits s'étirent paresseusement tandis que le froid engourdit les esprits...

Il est grand temps de vous installer bien au chaud devant la cheminée (ou à défaut... contre le radiateur), une tasse de thé fumante dans la main, votre journal favori sur les genoux. Heureusement, les Universités d'Automne prolongent dans nos mémoires une impression d'été indien. Paris 2006...

... Paris 1971. Voyons voir, c'était il y a 35 ans ! Lors du Congrès Mondial des Sourds, les interprètes français découvraient pour la première fois qu'ils formaient un groupe d'une quinzaine de personnes. *" C'était un premier regroupement et, surtout, la révélation que chacun n'est pas unique en son genre et qu'ensemble nous représentions déjà quelque chose "* expliquait Christiane FOURNIER* en janvier 1987 (il y a 20 ans !), lors du Symposium Européen des Interprètes pour Déficiants Auditifs d'Albi**.

Depuis, de nombreux mois de novembre se sont écoulés... Aujourd'hui l'âge moyen des étudiants interprètes tourne autour des 25 ans. Quelle joie, alors, de voir que 35 ans après les interprètes sont toujours aussi heureux et désireux de se regrouper pour discuter ensemble de leur métier !

Ah, mais, foin de souvenirs ! Reprenez un peu de thé et poursuivez votre lecture... votre journal préféré vous réserve encore quelques petites surprises...

Bonne lecture et rendez-vous en 2007 !

La rédaction

* Christiane FOURNIER, enseignante de l'ESIT aujourd'hui à la retraite, a participé à la création de l'AFILS (nommée à l'époque ANFIDA) en 1977.

** Conférence sur l'interprétation qui a duré 3 jours. A cette occasion, des interprètes se sont exprimés mais des sourds aussi (dont Arlette MOREL dans son fameux discours où elle reprochait aux interprètes issus de parents sourds leur manque de neutralité... discours fameux puisqu'il a donné lieu à l'adoption par l'AFILS du code de déontologie en 1988), ainsi que des entendants.

INFOS AFILS

RETOUR SUR LES UNIVERSITES D'AUTOMNE DE L'AFILS, LES 7 ET 8 OCTOBRE 2006 A PARIS

Événement dans le corps professionnel des interprètes : les 7 & 8 octobre derniers s'est tenue à Paris la première Université d'Automne. L'objectif annoncé « **se rencontrer et échanger sur les pratiques et les préoccupations liées à l'interprétation** », s'est révélé atteint. En effet, 130 personnes ont répondu présentes pour cette manifestation pionnière. Ainsi, interprètes, étudiants en formation, médiateurs, traducteurs, personnes faisant fonction d'interprète, originaires de toute la France et exerçant dans divers domaines, ont profité des ces deux jours d'échanges pour s'informer et débattre sur leurs pratiques respectives.

Photo par Marie Imbert



Réunion des rapporteurs d'atelier avant l'ouverture des échanges

Le comité d'organisation, composé de quatre jeunes interprètes motivés et tournés vers l'avenir, avait minutieusement réfléchi à chaque détail de ces journées. Les participants ont donc pu assister à deux conférences plénières :

« *la pratique du métier en visio interprétation* » par Websourd & Interpretis,
« *Présentation de la loi du 11 février 2005 et des MDPH* » par Pierre GUITTENY,

... respectivement le samedi et dimanche matin, chacune suivie d'un débat avec la salle.

Le samedi après-midi, étaient organisées des sessions d'ateliers autour des thèmes suivants :

- A. Quand interprètes, traducteurs et médiateurs sourds travaillent ensemble
- B. Gestion de l'affect relatif aux situations d'interprétation
- C. Syndicat et conditions de travail
- D. Les limites du secret professionnel
- E. L'interprétation en milieu pédagogique
- F. L'interprétation en milieu institutionnel
- G. Les maladies professionnelles
- H. L'adaptation dans l'interprétation



Réunion des rapporteurs

Photo par Marie Imbert

Chaque atelier, doté d'un animateur et d'un rapporteur, a fait l'objet d'une restitution le dimanche matin afin que chacun prenne connaissance des débats des sessions auxquelles il n'avait pu participer.

Vous trouverez tous ces compte-rendus dans les pages de votre journal favori dès le prochain numéro, ainsi que sur le site de l'AFILS.

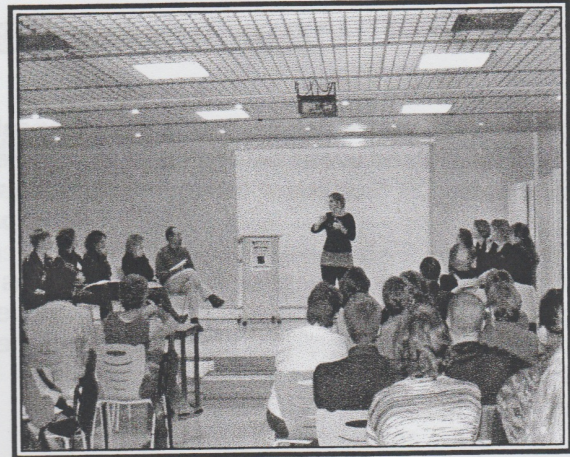


Photo par Marie IMBERT

Compte rendu des ateliers par les rapporteurs

Outre la richesse des échanges encadrés, les moments de pauses ont été l'occasion de discussions informelles toujours bénéfiques.



Photo par Marie IMBERT

Echanges pendant les pauses

Cette manifestation est à saluer en tous points : premier événement du type, regroupement des professionnels passant outre les conflits habituels de personnes, écoles, régions, exercice du métier, générations... organisation digne d'une enseigne nationale. Il est donc à espérer que ces journées ne seront pas les premières et dernières. Il est important que nous puissions continuer à discuter de nos pratiques.

Cependant au delà de ces réflexions entre professionnels convaincus, il est aussi à espérer que nous saurons continuer ensemble à réfléchir à notre représentation à une plus grande échelle. Quel est l'avenir de nos professions respectives ? N'est-il pas temps de se faire connaître et reconnaître des politiques, des médias, de la société en général ? Si la réflexion entre professionnels est déjà entamée depuis des années, elle est à peine amorcée avec l'extérieur. Alors ne nous reposons pas sur la réussite de cette Université d'Automne, mais profitons plutôt de ce tremplin pour aller de l'avant.

Emmanuelle KERUZORÉ

L'AVIS DES INTERPRETES BELGES

Lors de ces UA, outre des professionnels français, étaient présents des interprètes belges et suisses. Nous avons pu recueillir les impressions des unes et des autres sur cette manifestation et leur poser quelques questions sur le fonctionnement des interprètes dans leurs pays.

L'écrit suivant est une synthèse de l'échange que nous avons eu sur place avec les interprètes belges : Françoise DUCARME, Bénédicte ROBERFROID, Frédérique MOSSAY, Isabelle HULIN (présidente de l'ABILS - Association Belge des Interprètes en Langue des Signes). Les informations recueillies concernent uniquement le fonctionnement des services en Wallonie et à Bruxelles.

Ces quatre interprètes nous ont dit être très satisfaites de leur participation aux UA. Le plus intéressant selon elles était la présence de professionnels sourds et la participation active des interprètes à la vie de l'association. Elles ont souligné l'apport combien riche des échanges avec les professionnels sourds (médiateurs, linguistes, traducteurs,...) reconnus en France comme professionnels et disposant des moyens nécessaires liés à cette reconnaissance et à leur statut. Le fait que la majorité des échanges se soient passés en langue des signes est aussi révélateur de la dynamique des journées.

Si les débats dans les ateliers sont des réflexions qu'elles mènent entre elles également, elles nous ont confié la difficulté à se faire reconnaître en tant que professionnelles.

Actuellement en Belgique une dizaine d'interprètes seulement sont diplômés. La première formation date de 2002. La deuxième promotion sortira cette année. Il s'agit d'une formation pour adultes n'ayant pas de statut universitaire. Cependant, elle permet d'entamer une réflexion sur la professionnalisation du métier jusqu'à présent exercé par tous, sans diplôme. A travers cette formation, les interprètes espèrent pouvoir développer des pratiques uniformisées, réfléchir sur les techniques d'interprétation et mettre en place une vraie définition du métier. Ainsi pourront être dissociés les interprètes des « autres ». Toutes les quatre déplorent la situation actuelle où toute personne qui se prétend interprète, peut travailler comme tel sans aucune évaluation des ses compétences. Elles ont pour projet de valoriser cette formation et de travailler à ce qu'elle soit intégrée dans une haute école d'interprètes avec comme option 3ème langue, la langue des signes. Cette envie de formation est vraiment prégnante dans leur discours. Elles envient la France d'avoir

tant de théoriciens de la langue des signes. L'accès à la formation pour les sourds et les entendants permet une prise de recul nécessaire à l'exercice de la profession. Si elles nous envient la réflexion menée autour du métier, nous pouvons être envieux à notre tour des budgets alloués au fonctionnement des services belges.

En effet, l'état belge finance les prestations d'interprétation pour les besoins des personnes sourdes et/ou morales. Sous forme de forfait ou de tickets d'interprétation, les sourds ont droit à des prestations d'interprètes de façon quasi-illimitée en Wallonie et de +/- 45 h /an à Bruxelles. Mais la pénurie d'interprètes travaillant pour les services est une problématique sérieuse et pose la question de la formation et de la reconnaissance du métier.

Quel paradoxe ! D'un côté la France : des professionnels formés, une connaissance universitaire de la surdité, une communauté sourde semble-t-il dynamique et aucun engagement de l'Etat dans la reconnaissance de nos actions. De l'autre la Belgique : en quête de formation et de réflexions, des sourds évincés du système ou trop souvent bénévoles, et un état financièrement présent. Ce constat est encore la preuve de la nécessité d'une action à grande échelle. Chaque pays développe ses propres méthodologies pour aboutir à des objectifs communs. Nous aurions donc certainement intérêt à travailler plus souvent ensemble sur toutes ces problématiques afin que les avancées de chacun puissent profiter à tous.

Emmanuelle KERUZORÉ

L'AVIS DES INTERPRETES SUISSES

La Suisse était là, la Suisse a été sollicitée pour un petit article... Le voici !

«

Voilà donc nos impressions, « à froid », au retour dans nos montagnes, à propos de cette belle Université d'Automne !!

Tout d'abord, le besoin de remercier publiquement (on ne l'a pas fait par oral car on est très timides !!) les organisateurs, et les « suppléants-organisateurs ». Ils ont été « au top » et le week-end ne pouvait qu'être beau (dehors) et intéressant (dedans) !

La *bourrée*¹ à ce week-end est déjà la preuve de sa réussite !

Voilà pour les remerciements !

En ce qui concerne les échanges... toutes trois avons eu besoin *d'être d'acouet*² et d'un petit temps d'adaptation. Explication : les français ont la *barjaque*³ et chez nous on parle moins vite, donc, conséquence immédiate : on signe moins vite aussi (et oui !!!) ! Pour comprendre, il nous faut penser plus vite et ça, c'est pas notre fort !! Mais comme il n'y avait pas une *bedoume*⁴ dans la salle, ce cap passé, cela ne nous a pas empêché de comprendre le fond des débats et de les trouver fort enrichissants, à nous, fraîches et moins fraîches diplômées que nous sommes ! « Une journée sans *bisbrouille*⁵, c'est une journée... réussie ! » (Nous n'avons pas trouvé la rime !!)

Les thèmes abordés étaient bien ciblés et nous avons pu remarquer avec soulagement (!) que les

problématiques, les interrogations et les satisfactions du terrain restent les mêmes, au delà des frontières... cela malgré un cadre législatif et un cadre de travail bien différents (chez nous, un seul service d'interprètes et une seule association d'interprètes, par exemple).

En ce sens, la plénière présentée par Pierre GUITTENY n'avait pas de résonance concrète avec ce que nous vivons en Suisse... (Et, ne mentons pas : un certain nombre d'abréviations bien françaises qui y apparaissaient ne rendaient pas la compréhension du système plus facile !!!)

Quel plaisir enfin de côtoyer traducteurs et médiateurs sourds : une pratique loin d'être coutume de notre côté du Mont-de-Sion... mais ne perdons pas l'espoir : les choses bougent partout !

Au plaisir de participer à une prochaine Université d'Automne ou de vous accueillir dans nos vertes campagnes, meilleurs messages du pays où la neutralité est « loi patriotique » !!!

»

Quelques expressions bien de chez nous pour vous aider à comprendre !!

- ¹ *Bourrée* = grande affluence
- ² *Etre d'acouet* = avoir du courage, de l'entrain
- ³ *Barjaque* = élocution rapide et abondante
- ⁴ *Bedoume* = personne sans intelligence
- ⁵ *Bisbrouille* = fâcherie

Lorette, Valérie et Séverine

DES NOUVELLES BREVES DU CA DE L'AFILS **D'APRES LES PV DES DERNIERES REUNIONS DU CA**

Réunion du CA de l'AFILS avec les Responsables Régionaux

Certains membres du CA ont rencontré les Responsables Régionaux des antennes Afils afin d'échanger des informations autour de la vie des antennes au niveau local. Les échanges ont permis de répondre à diverses questions et d'aborder des thèmes divers comme le rôle du responsable régional, la représentation de l'AFILS dans les régions... etc. Le CA souhaite réitérer ce genre de rencontre.

Forum des associations d'Asnières

L'association AFILS était représentée lors du forum des associations d'Asnières qui a eu lieu le 16 septembre dernier par notre trésorière adjointe, Véronique GEFFROY. Beaucoup de rencontres, des questionnements sur le métier et d'échanges informels ont eu lieu lors de cette journée.

EFSLI

L'AFILS est membre de l'EFSLI (association européenne des interprètes en LS). Les informations concernant les colloques et les événements organisés ou relayés par l'EFSLI seront transmis (en anglais) à tous les membres de l'AFILS. Cela permettra à tous de savoir ce qui se passe au niveau européen dans notre profession.

Journées d'études « Universités d'Automne »

Le CA a eu des échanges réguliers avec le Comité d'Organisation pour la mise en place des Universités d'Automne organisée par l'AFILS (réservation des salles, programme...). Vous trouverez un compte rendu détaillé de ces journées des 7 et 8 octobre derniers dans un prochain numéro !

Site Internet de l'AFILS

Un groupe de travail a été mis en place, à l'initiative de Fabrice PENOT, pour réfléchir à la forme et au fond du site de l'association. La réflexion qui a déjà débuté attend vos remarques ! Les plaquettes « AFILS » et « Interprète en milieu scolaire » ont été mises en ligne récemment.

Forum service

Un forum Internet a été créé pour tous les services affiliés à l'AFILS, pour leur permettre d'avoir des échanges.

Le CA de l'AFILS

DES NOUVELLES BREVES DES ANTENNES REGIONALES DE L'AFILS **D'APRES LES PV DES DERNIERES REUNIONS DES ANTENNES**

Antenne Grand Ouest

Bonjour à tous,

Le 22/09 dernier l'antenne Grand Ouest s'est réunie à nouveau. L'objectif de cette réunion était de commencer activement les préparatifs des prochaines journées AFILS (JA) qui auront lieu les 13 janvier (portes ouvertes) et 14 janvier (assemblée générale) 2007 !

Ces journées ont pour vocation de s'ouvrir à un public le plus large possible, afin de faire découvrir l'association AFILS au plus grand nombre et surtout de faire connaître et découvrir notre métier : celui d'interprète Français - Langue des Signes Française. Cet événement sera ouvert aux personnes sourdes et aux personnes entendantes et bien entendu accessible à tous !

Il a été décidé pour l'année 2007 que les journées se dérouleraient à Poitiers. Des précisions quant au lieu et au programme de ces JA seront apportées dans quelques temps. A bientôt !

Aurore ZOUTU, Responsable Régionale
tartaluga@yahoo.fr

L'antenne Grand-Ouest continue sa mission première qui est d'informer et de sensibiliser les usagers sourds et entendants sur : « Qu'est-ce qu'un interprète ? » « Comment il fonctionne ? » « Quels sont les devoirs et les obligations qu'il a envers les usagers ? » « Quel est le code déontologique qui régit la profession ? » « Qu'est-ce que l'association AFILS ? » « Quelle est son organisation ? » « Quel sont ses buts ? »... et surtout accorder un large créneau pour les échanges sous forme de questions/réponses avec le public.

Pour la prochaine présentation, un membre de l'antenne Grand-Ouest (Emmanuelle KERUZORÉ) interviendra le vendredi 27 octobre à 19h00 au foyer des sourds de Tours, 8 bis du Camp de Molle pour accueillir et présenter la nouvelle et seule interprète diplômée de Touraine : Elisabeth REVERAND (Lille III).

Cette information se déroulera en trois parties : accueil et présentation d'Elisabeth, puis une présentation du métier grâce à un power point, et enfin, un temps assez large pour les échanges avec la salle. Cette soirée est gratuite, accessible à toutes personnes sourdes et entendantes. L'interprétation sera assurée.

Virginie CHAUMENY, pour l'antenne Grand-Ouest

Antenne Sud

POINTS IMPORTANTS DE LA REUNION AFILS DU 9 SEPTEMBRE 2006

Présentes : Carole GUTMAN, Julie KLENE, Myriam SEILER, Deborah VAYRETTE

Réunion du 25 septembre prochain concernant la rédaction de la circulaire ministérielle sur le fonctionnement des pôles hospitaliers

Actuellement, il existe une Charte décrivant le fonctionnement des pôles d'accueil LSF. La rédaction d'une circulaire est actuellement en cours. Une proposition va être faite par le ministère. A ce titre, il y a, le 25 septembre, une réunion à Paris au ministère. Myriam sera la représentante « interprète des pôles ». L'objectif de cette réunion n'est pas de débattre de points litigieux sur lesquels l'ensemble des pôles n'a pas encore trouvé d'accords. En revanche, il est important que ce qui figure déjà dans la Charte soit indiqué dans la circulaire. Les points en suspens (grille des interprètes, statuts, interprètes hospitaliers ou services...) seront discutés aux journées nationales des pôles en octobre prochain.

Tribunal

Pas de nouvelles depuis la lettre envoyée au TGI d'Aix en Provence.

Une expertise psychiatrique a été demandée par un tribunal. Nous en avons eu vent par la secrétaire du psychiatre à qui le tribunal a dit de se débrouiller pour trouver un interprète. Le tribunal désire que l'interprète soit inscrit sur la liste des experts. La secrétaire s'est renseignée et elle s'est aperçue que les interprètes inscrits n'étaient pas professionnels (interface, infirmière...). Nous allons reprendre contact avec le tribunal pour relancer l'affaire.

Chèques interprètes

Myriam nous a apporté une plaquette concernant les chèques interprètes sur Montpellier. D'après elle, ce système fonctionne bien. Voir avec la CAS (Coordination des Associations de Sourds) et le Conseil Général pour organiser une n-ième réunion ?

Temps de formation dans les pôles

Deborah et Carole aimeraient prendre un temps régulier avec Christian COUDOURET (expert linguistique du pôle) et Jean DAGRON (médecin) pour travailler sur des concepts médicaux. On pourrait ensuite en reparler en réunion AFILS pour ceux et celles que cela intéresse...

Anecdotes

Nous sommes toutes confrontées à des situations extrêmes, idiotes, surprenantes... Et si on les notait ? (juste les contextes et les événements)...

Carole GUTMAN, Responsable Régionale

DOSSIER 4ÈME PARTIE

LOI DU 11 FÉVRIER 2005 « LOI POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES »

Voilà plus d'un an que la loi « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a été votée. Depuis quatre numéros, nous vous avons présenté la loi et certains décrets, agrémentés des explications de Pierre GUITTENY dans un dossier en plusieurs parties.

De nombreuses questions restent cependant en suspens.

Aujourd'hui nous vous offrons une 4e partie : l'avis des MDPH 22 et 17 qui nous livrent quelques éléments de réponses. Ces réponses ont été recueillies il y a quelques mois et des évolutions ont pu voir le jour depuis. Sur le principe de la prestation de compensation, un consensus est globalement observable au niveau national. En revanche, sur l'organisation même des MDPH, chaque structure est maîtresse de ses choix. Ceux-ci se font en fonction des budgets alloués au fonctionnement (différents selon les départements), de leur compréhension de la loi, des volontés du personnel, des contacts avec les associations... Ainsi, certaines MDPH mettent en place des permanences avec interprètes, d'autres pas. Des agents sont formés à la LSF, d'autres pas. Les Sourds ont une bonne représentation au sein des commissions dans certains départements, et pas dans d'autres.

Entre la théorie de la loi et la mise en application de celle-ci, il faut espérer que les MDPH feront les bons choix en termes d'interprétariat et sauront composer avec la complexité de la surdité.

Bonne lecture...

La rédaction

L'AVIS DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DES CÔTES D'ARMOR - 22

Depuis 1978, l'Association Française des Interprètes en Langue des Signes (AFILS) a pour mission de regrouper les interprètes professionnels au sein d'une structure oeuvrant à la promotion de la profession et à sa reconnaissance par les pouvoirs publics. Parmi ses actions, l'association publie un journal trimestriel. C'est dans ce cadre que nous souhaiterions vous interroger sur la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) octroyée notamment aux personnes sourdes afin de rémunérer les prestataires " d'aides humaines ".

Emmanuelle KERUZORÉ et Christophe RICONO

La Rédaction : Avant tout, pouvez-vous nous indiquer votre statut au sein de la MDPH et les missions qui y sont liées ?

Anne BAZIN : Je suis responsable de coordination. Je m'occupe de la mise en place des Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et de la coordination des pôles : Enfance, Adulte et PCH.

L.R. : A quoi est destinée la prestation de compensation pour les personnes sourdes ?

A.B. : La prestation de compensation couvre les besoins en aides humaines et techniques.

L.R. : Concrètement, quelles demandes doivent effectuer les personnes sourdes pour bénéficier de la PCH afin de faire appel à des interprètes pour les démarches de la vie courante ?

A.B. : Une organisation est en cours d'élaboration avec les différents partenaires pour permettre aux personnes sourdes de bénéficier d'interprètes.

L.R. : Doivent-ils faire une seule demande pour leurs besoins en interprétation ou bien une demande pour chaque type de besoins ?

A.B. : Les personnes doivent formuler une demande à la MDPH où un formulaire leur sera remis pour qu'une évaluation de leur besoin soit réalisée avant l'attribution d'un P.P.C. (Plan Personnalisé de Compensation).

L.R. : Lorsque la CDA a statué, la somme est-elle versée à la personne ou au prestataire ? Selon quelles modalités (délais, justificatifs à fournir) ?

A.B. : Les décrets d'applications permettront de définir les modalités concrètes de versement.

L.R. : La MDPH vérifie t-elle la bonne utilisation des fonds octroyés ? Si oui, comment s'effectue t-elle ?

A.B. : La MDPH pourra être amenée à demander des justificatifs en cas de contrôle ou lors des ré-évaluations des besoins.

L.R. : Nous avons pu lire, dans les décrets d'application concernant cette prestation, que l'enveloppe allouée aux personnes sourdes s'élève à 330,60 € / mois, soit 30 heures / mois au tarif horaire de 11,02 € / heure. Ces montants sont bien inférieurs à ceux pratiqués par les services d'interprètes. Cette somme peut-elle être dépensée selon le tarif horaire exercé par le prestataire ? (ex : si l'heure d'interprétation coûte 45 €, une personne sourde pourrait financer 7 heures / mois de prestation dans le cadre de besoins privés).

A.B. : Les prestations seront allouées aux personnes nominativement et de ce fait ils les articuleront en fonction de leurs besoins.

L.R. : Si la prestation est utilisée selon un nombre d'heures, cela signifie que les personnes sourdes devront payer personnellement la différence entre le tarif en vigueur dans la prestation et ceux exercés par les services d'interprètes, et ce dans le but de répondre à des besoins de citoyens. N'est-ce pas là en contradiction avec le texte même de la loi, prônant l'accessibilité et la participation citoyenne ?

A.B. : La MDPH a pour mission de répondre aux besoins des personnes dans la cadre de ses compétences. Elle recensera les difficultés rencontrées par les personnes afin de remplir sa mission d'observatoire. Ce nouveau dispositif se construit collectivement, avec le souci d'équité, d'objectivité et de neutralité : beaucoup de choses restent à faire avec l'ensemble des partenaires.

L'AVIS DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARENTE - MARITIME - 17

La Rédaction : Avant tout, pouvez-vous nous indiquer votre statut au sein de la MDPH et les missions qui y sont liées ?

Guy MARY : directeur.

L.R. : A quoi est destinée la prestation de compensation pour les personnes sourdes ?

G.M. : Aux aides humaines sous forme de forfait. Les aides techniques sont réservées aux personnes malentendantes.

L.R. : Concrètement, quelles demandes doivent effectuer les personnes sourdes pour bénéficier de la PCH afin de faire appel à des interprètes pour les démarches de la vie courante ?

G.M. : Elles doivent déposer un dossier auprès de la MDPH en utilisant les formulaires ad hoc.

L.R. : Doivent-ils faire une seule demande pour leurs besoins en interprétation ou bien une demande pour chaque type de besoins ?

G.M. : Une seule demande suffit, décrivant l'ensemble des besoins à travers le projet de vie.

L.R. : Lorsque la CDA a statué, la somme est-elle versée à la personne ou au prestataire ? Selon quelles modalités (délais, justificatifs à fournir) ?

G.M. : A la personne, forfaitairement.

L.R. : La MDPH vérifie t-elle la bonne utilisation des fonds octroyés ? Si oui, comment s'effectue t-elle ?

G.M. : Nous attendons des précisions de la CNSA sur cette question.

L.R. : Nous avons pu lire, dans les décrets d'application concernant cette prestation, que l'enveloppe allouée aux personnes sourdes s'élève à 330,60 € / mois, soit 30 heures / mois au tarif horaire de 11,02 € / heure. Ces montants sont bien inférieurs à ceux pratiqués par les services d'interprètes. Cette somme peut-elle être dépensée selon le tarif horaire exercé par le prestataire ? (ex: si l'heure d'interprétation coûte 45 €, une personne sourde pourrait financer 7 heures / mois de prestation dans le cadre de besoins privés).

G.M. : Même réponse.

L.R. : Si la prestation est utilisée selon un nombre d'heures, cela signifie que les personnes sourdes devront payer personnellement la différence entre le tarif en vigueur dans la prestation et ceux exercés par les services d'interprètes, et ce dans le but de répondre à des besoins de citoyens. N'est-ce pas là en contradiction avec le texte même de la loi, prônant l'accessibilité et la participation citoyenne ?

G.M. : Il n'est précisé nulle part dans la loi que la compensation doit être totale. Il doit bien être entendu que la PCH est une participation à la couverture d'un plan d'aide tout comme l'APA pour les personnes âgées. Ce nouveau dispositif constitue une avancée, puisque jusqu'à maintenant aucune aide légale n'était mise en place.

DOSSIER 2ÈME PARTIE

REGISTRES DE LANGUE ET INCIDENCES SUR L'INTERPRÉTATION

« LE PROBLEME DES REGISTRES DE LANGUE »

par Isabelle GUICHERD

Dans le cadre de ma formation d'interprète, une partie de mon mémoire traitait des registres de langue (en français et en LSF) et de leurs incidences sur l'interprétation entre nos deux langues de travail.

Si les registres de langue, en français, font depuis longtemps l'objet de nombreux écrits, s'ils sont définis quasi unanimement de façon claire, ceux de la LSF ne sont abordés, le plus souvent, que de façon informelle... et pour cause : ils ne sont pas encore identifiés comme tels.

Dans ces conditions, on peut légitimement se demander comment l'interprète, ce « passeur de sens », s'arrange alors pour opérer ses propres choix quand il s'agit d'établir des correspondances entre ces registres de langue, lesquels ne sont pas anodins puisqu'ils induisent nombre d'effets dans la communication...

Dans les extraits qui vont suivre, quelques informations risquent d'apparaître « périmées » : gardons en tête que ce mémoire a été rédigé en 2002.

«

I. Les registres de langue en français.

(...)

1. Définitions.

1. a. Terminologie :

On entend plus souvent parler de « niveaux de langue » que de « registres de langue ». Plusieurs appellations permettent également de désigner chacun de ces registres : « familier » et « populaire » peuvent se substituer l'un à l'autre, et il en va de même pour « courant » et « standard »... Le petit Larousse ne donne effectivement pas de définition de « registre » dans le sens où je l'emploie ici. Voici en revanche la définition linguistique proposée pour « niveau de langue » : « *Chacun des registres (familier, littéraire, etc.) d'une même langue qu'un locuteur peut employer en fonction de son niveau social, culturel, de ses interlocuteurs, etc.* »¹

Si je souhaite d'emblée écarter les termes de « niveau », de « standard » et de « populaire », c'est parce qu'ils impliquent une hiérarchie certaine et qu'ils me semblent connotés de manière péjorative : le « niveau soutenu » (le plus élevé) serait supérieur au « niveau standard » (synonyme de conforme, de normal) qui serait lui-même plus distingué que le « niveau populaire » (celui du peuple).

En effet, si on a pu démontrer que cette hiérarchie n'avait aucune valeur linguistique, les grammairiens et les pédagogues, quant à eux, cherchent toujours à imposer ce modèle normatif. Evidemment, ces jugements de valeur perdurent et sont encore largement dominants. Cependant, sans pour autant être dupe de cette réalité, je fais le choix de parler dans cette synthèse de « registres de langue ». A l'intérieur de ceux-ci, je parlerai de registre « courant » et de registre « familier », puisque ces mots me paraissent également être plus neutres.

(...)

2. Rôle et fonction des registres.

Le choix et l'emploi d'un registre ne sont pas aléatoires : au-delà de l'idée que l'on souhaite exprimer, le registre dans lequel elle est formulée participe aussi à la communication. Il est lui-même porteur de sens.

2. a. L'intention des locuteurs :

Sans vouloir systématiquement associer registres et classes sociales, il faut toutefois reconnaître que chaque milieu socioculturel favorise l'utilisation d'un registre en particulier. Ce n'est pas par hasard si Emile ZOLA utilise un langage familial pour faire parler les « gens simples », quand il s'agit de dépeindre un milieu donné en se plaçant de leur point de vue.

Par ailleurs, le paramètre de l'âge est également à prendre en compte : à chaque tranche d'âge correspondent généralement des acquis familiaux, sociaux et culturels, et de ce fait des registres de langue. On devrait ainsi à l'âge adulte pouvoir entendre tous les registres de langue.

Cela dit, tout le monde n'est pas à même de maîtriser avec la même aisance chacun de ces registres, quels qu'ils soient. Ainsi, certains jeunes ne parviennent pas à utiliser un autre registre que le familial, même lorsqu'il s'agit de s'adresser au professeur, alors qu'inversement un élève peut paraître snob et ridicule s'il emploie un langage très soutenu dans la cour du lycée.

En outre, considérant les possibilités de profit et de perte liées à l'utilisation des différents registres, certains locuteurs en choisissent parfois délibérément un en particulier.

Les raisons sont diverses :

- ✓ Se sentir plus à l'aise dans l'expression,
- ✓ Vouloir montrer un savoir spécifique et se couper des non-spécialistes,
- ✓ Opter pour un type de langage qui favorisera la communication en rendant le message plus clair et moins hermétique, etc.

2. b. Les codes culturels :

Ce sont des systèmes de signes qui permettent de faciliter la communication entre les individus appartenant à un même groupe. Ils sont de plusieurs ordres.

Les codes sociaux régissent les rapports des hommes entre eux. Leurs signes sont réglementés et codifiés par le réel : des vêtements peuvent par exemple être associés à une fonction, ils sont alors connotés.

Concernant la communication même entre les individus, l'expressivité et la gestuelle ont leur importance. Il va sans dire que les registres de langue participent de la même logique : consciemment ou non, ils sont des indices de reconnaissance entre les locuteurs (que ce soit dans le sens d'un éloignement ou d'un rapprochement). Leur utilisation permet en effet de signifier son appartenance ou son extériorité à un groupe donné.

2. c. Incidences sur la communication :

Dans un schéma de communication simple (deux interlocuteurs), adopter un registre ou un autre en fonction de la situation ne sera pas motivé par les mêmes raisons et aura des conséquences diverses.

Certaines relations comportent un rapport de force. Cette inégalité est souvent volontairement maintenue, comme dans les rapports médecin-patient, patron-employé, professeur-élève... Ainsi, celui qui est en position de supériorité emploiera-t-il un registre très soutenu en vue de conserver son statut.

En dehors de ces statuts liés aux locuteurs, c'est aussi la situation qui peut induire le registre utilisé : une même personne sera plus ou moins vigilante avec son expression selon qu'elle communique en privé, avec ses proches ou bien en public (devant une caméra par exemple). Il est communément admis que dans le premier cas on peut utiliser un registre courant, voire familial, alors que dans le second il convient d'utiliser le registre le plus soutenu possible.

A contrario, justement pour mettre en évidence des rapports de force entre les langues, le sociologue Pierre BOURDIEU évoque le cas du maire de Pau qui s'adressait au public en béarnais au cours d'une cérémonie. Bien évidemment, une telle situation aurait exigé l'usage de la langue officielle, et non celui du patois local. Le journal qui relate cet événement titre « *Cette attention touche l'assistance* ». Le sociologue définit cette attention comme une forme de condescendance, puisque le maire a utilisé la hiérarchie liée à son statut pour nier le rapport de force qui existe pourtant objectivement entre les deux langues :

« Si le maire béarnais peut apparaître comme marquant son attention à ses béarnais de concitoyens, c'est parce qu'il joue du rapport objectif entre le français et le béarnais. Et si le français n'était pas une langue dominante, s'il n'y avait pas un marché linguistique unifié, si le français n'était pas la langue légitime, celle qu'il faut parler dans les situations légitimes, c'est à dire dans les situations officielles, à l'armée, au bureau de poste, aux contributions, à l'école, dans les discours, etc., le fait de parler béarnais n'aurait pas cet effet « émouvant ». »²

En tout état de cause, selon la situation et notre statut, nous sommes jugés en fonction de notre langage et du registre adopté. Qu'en est-il pour la langue des signes ?

II. Quels registres en Langue des Signes Française ?

(...)

2. Prise de position et idéologie :

Puisque la recherche, en matière de registres de langue en L.S.F., ne s'est pas encore faite de manière approfondie, aucune réponse formelle ne peut être apportée à ce jour. Cependant, intuitivement ou non, les différents locuteurs de cette langue estiment généralement qu'ils existent. Que l'on considère pouvoir en différencier deux ou trois, les partis pris (la mise en avant de tel ou tel critère) sont souvent subjectifs. Ils ne sont alors pas exempts d'idéologie.

Je prendrai ici pour exemple deux positions courantes et néanmoins contradictoires.

2. a. « L.S.F. pure = registre soutenu. »

Le terme « Langue des Signes Française » date des années 70-80. Au départ, il a été proposé par un entendant, Bernard MOTTEZ, qui s'est contenté de traduire « American Sign Language », terme en vigueur de l'autre côté de l'Atlantique. Cette formule permettait à l'époque de nommer plus justement ce qui n'était considéré que comme le « langage gestuel des sourds ».

On observe aujourd'hui un autre glissement : on entend parfois parler de « langue sourde ». Considérant que les Français parlent le français, que les Anglais parlent l'anglais, etc., il y a des sourds qui souhaitent aujourd'hui employer le terme de « langue sourde ».

« Surdus », organisme récent qui s'étend de Toulouse à la Martinique, propose un nombre impressionnant de formations, toutes dispensées en « langue sourde » : apprentissage de la langue, pédagogie, orthophonie, sensibilisation à la surdité, etc. Dans son catalogue, on retrouve exclusivement cette expression de « langue sourde ».

Chez les entendants, la situation a également parfois évolué vers la valorisation de la L.S.F. plutôt que du français signé. En effet, lorsqu'il a fallu employer une personne sourde à la Cité des Sciences et de l'Industrie à la Villette (Paris) pour accueillir le public sourd, le choix s'est finalement porté sur Guy BOUCHAUVEAU, un sourd signant qui n'avait, en revanche, pas forcément les connaissances requises pour ce poste de guide, du moins à l'époque. Ce dernier, capable de communiquer avec n'importe quel sourd de n'importe quel âge, est aujourd'hui, après avoir suivi plusieurs formations, l'une des rares personnes à pouvoir réellement rendre accessibles aux sourds des informations d'ordre scientifique. Une fois n'est pas coutume, on a choisi cette fois de procéder dans cet ordre : la communication d'abord et la connaissance ensuite.

Certes, contrairement au français, il n'existe pas encore en L.S.F. de sur-norme. Le français sur-normé est celui que l'on apprend à l'école, par opposition aux « dialectes » variés utilisés en fonction de la région, de l'âge, du sexe, de la classe sociale à laquelle on appartient, etc. Les pédagogues cherchent effectivement à imposer ce modèle de langue sur-normée :

« *Il faut dire des haricots et non pas des z'haricots !* ».

En langue des signes, personne n'a encore pensé les choses de cette façon et il n'y a donc pas de sur-norme. Il est vrai qu'il n'existe pas pour cette langue de manuel officiel et que ses situations d'apprentissage en sont donc très diversifiées...

Ceci dit, une certaine norme tend malgré tout à apparaître : celle des associations parisiennes qui réfléchissent à la langue qu'il faut enseigner en priorité. Un discours puriste émerge donc, prônant la préservation des « vieux signes », jugés supérieurs aux néologismes utilisés par les jeunes sourds. On entend également dire que ces derniers sont de mauvais signeurs : de plus en plus souvent placés en intégration parmi les entendants, leur langue oscille parfois entre la L.S.F. de leurs aînés et le français signé. On considère alors que leur langue des signes est « salie » ou tout au moins dénaturée.

Défendre une langue des signes dépourvue d'un quelconque lien avec le français est souvent le fait de militants de la culture des sourds. Comme je l'ai dit plus haut, la L.S.F. n'a plus guère de détracteurs éclairés pour affirmer qu'elle n'est qu'une sous-langue. En revanche, le concept de « culture sourde » soulève encore des polémiques.

Ainsi, pour défendre l'existence d'une culture propre, spécifique et légitime, il n'est pas rare que soit également, en parallèle, mise en avant la langue de la communauté ainsi dominée. Si les sourds ont une culture propre, leur langue doit par conséquent aussi se différencier de la langue majoritaire, seule légitime : le français.

2. b. « Langue des signes proche du français = langue soutenue. »

D'autres prennent une position totalement opposée.

Sans même parler du français signé voisé (parler en se doublant de signes) qui est une aberration linguistique, on observe parfois, en effet, une langue des signes fortement imprégnée par la langue française, tant au niveau de la syntaxe que du lexique.

Cette pratique langagière est jugée comme représentative d'un haut niveau de langue des signes quand la langue française est considérée comme supérieure à la L.S.F. Cela peut s'expliquer par au moins deux raisons (qui ne s'excluent pas le moins du monde) : les caractéristiques propres à la L.S.F. sont méconnues, et/ou il est impossible d'envisager qu'une langue trop éloignée du français puisse avoir sa place sur le territoire. C'est bien parce que la langue nationale est considérée comme étant le vecteur essentiel de l'unité nationale qu'aujourd'hui encore les Bretons peinent à voir leur langue prendre une place de choix dans leur vie. Puisque les sourds n'entendent pas, on veut bien, en revanche, leur céder une langue des signes proche du français, mais de là à reconnaître et à valoriser cette L.S.F. insaisissable...

De plus, pour certains, un sourd qui parle une langue des signes fortement imprégnée du français passe pour être plus cultivé que la moyenne des sourds. Selon le linguiste Christian CUXAC, si le français signé, il y a vingt cinq ans, était considéré par les sourds eux-mêmes comme relevant du registre soutenu, c'est en partie parce que les présidents d'associations de sourds étaient des devenus-sourds qui fréquentaient les entendants. Les rares interprètes de l'époque pratiquaient alors le français signé avec cette « élite sourde » et la L.S.F. avec les sourds « bas de gamme ».

La distribution des rôles sociaux n'est certes pas étrangère au regard que l'on porte sur la question des registres de langue...

Le linguiste, lui, peut observer les différentes formes que prennent les discours signés, mais de la même manière qu'il ne cautionne pas les hiérarchies plus ou moins implicites des registres de langue en français, il ne portera aucun jugement de valeur. Pour lui, une langue vivante est en constante évolution et fluctue nécessairement selon les locuteurs, leur région, leur âge, etc. Encore une fois, une sur-norme imposée comme seule légitime, quelle qu'elle soit, n'a aucune valeur linguistique. De plus, s'il y avait auparavant une réelle dichotomie entre le français signé et la L.S.F., la situation est aujourd'hui plus complexe : la langue s'est stratifiée au sein même de la L.S.F. dite « pure ». Il existe de plus en plus de locuteurs, pourtant reconnus comme de bons signeurs, qui pratiquent des langues des signes différentes les unes des autres.

Pour conclure sur ces registres de langue en L.S.F., les positions restent contradictoires et les critères aléatoires. Il est cependant intéressant de rapporter l'hypothèse que fait Francis JEGGLI par rapport à la valeur donnée aux registres par les sourds. Il est vrai qu'on évoque très rarement le thème des registres de langue en L.S.F. chez les sourds. Ceux que Francis JEGGLI a interrogés sur la question n'ont même pas forcément tous le concept en tête :

« La classification d'un individu sur le plan social et culturel ne passe probablement pas par le même filtre linguistique. (...) Gageons que le simple fait d'utiliser la L.S.F. est un signe d'appartenance suffisamment puissant pour que les niveaux de langue utilisés passent pour être très secondaires pour les sourds. »¹⁹

Ces locuteurs n'en ont peut-être tout simplement pas besoin !

Quoi qu'il en soit, l'interprète, comme le linguiste, est un observateur des faits de langue. Pour être compétent, il se doit d'appréhender au mieux toutes les langues des signes employées sans porter de jugement sur telle ou telle pratique de la L.S.F. Qu'il ait une idée sur la question ou un parti pris n'y change rien : son rôle consiste à traduire au mieux entre deux ou plusieurs locuteurs, quels que soient les registres employés par les uns ou les autres.

Quels moyens va-t-il alors mettre en œuvre ?

III. Les stratégies mises en place par l'interprète français - LSF

Les interprètes qui travaillent tous les jours sur le terrain doivent faire face à ces difficultés posées par les registres de langue. Ils ne peuvent pas attendre que s'installe à ce sujet un consensus et sont donc bien obligés de faire leurs propres choix.

Comment l'interprète procède-t-il dans son interprétation ?

1. Un détour par la déontologie :

1. a. Interprétation de la L.S.F. vers le français.

Pour commencer, il semble indispensable de se pencher sur ce qu'on entend par « la fidélité au message ». Premier des trois grands principes déontologiques habituellement cités par les interprètes et leur association de professionnels, l'A.F.I.L.S., la fidélité signifie que « l'interprète est tenu de traduire l'intégralité du message et l'intention qui s'y rattache »²⁰

Tenir compte de « l'intention » indique qu'il faut être attentif à tout ce que véhicule le discours. Au-delà des mots du message, le registre de langue dans lequel il est exprimé est lui-même amplement connoté. Ainsi la déontologie nous pousse-t-elle indirectement à être attentif à ces registres : c'est un devoir de fidélité que de les transposer.

Or, le problème qui se pose est que ces registres ne sont pas, à ce jour, également repérables entre les deux langues de travail de l'interprète. Quelle que soit la langue source (la langue à traduire), il est pourtant de sa responsabilité de produire dans la langue cible (la langue dans laquelle on traduit) un discours qui corresponde du point de vue du registre. Concernant la langue des signes, ses registres n'étant pas identifiés unanimement par l'ensemble des observateurs, le problème de la fidélité au message peut alors se poser : lorsqu'un registre semble être prédominant dans le discours source, comment juger si l'interprétation est fidèle ?

Francis JEGGLI répond à cette question en se fondant sur l'intention du locuteur. Il importe donc de l'identifier et de la respecter :

« ... je postule que si un sourd s'exprime dans ce que les sourds considèrent être le niveau le plus élevé de la LSF, les interprètes se doivent de le traduire dans ce qu'ils considèrent être le niveau le plus élevé du français. »²¹

1. b. Interprétation du français vers la L.S.F.

Considérons maintenant une interprétation dans l'autre sens : du français vers la L.S.F.

Lorsqu'il se trouve aux prises avec un problème de vocabulaire, l'interprète met intuitivement en place une stratégie : l'emploi de périphrases. Cette pratique est également largement utilisée par les locuteurs sourds lorsqu'ils doivent exprimer une idée issue du monde entendant qui n'a pas (encore) de correspondance directe en langue des signes.

Effectivement, du point de vue du lexique, pour des raisons socioculturelles et linguistiques que je n'aborderai pas ici, force est de constater que le nombre de signes en L.S.F. est largement inférieur au nombre de mots de la langue française. Ainsi, lorsque l'interprète se trouve confronté à un concept pour lequel il ne connaît pas de signe, mais dont il connaît le sens, il peut utiliser, dans sa traduction, des périphrases.

Se pose alors le problème de la neutralité. En effet, certains considèrent parfois que l'interprète « baisse » ainsi intentionnellement le « niveau » de langue du discours source, la périphrase se montrant souvent plus compréhensible que le concept de départ.

Dans sa thèse, Philippe SERO-GUILLAUME dénonce ainsi ce qu'il appelle « la narration » :

« Je parlerai donc dorénavant de narration pour qualifier, indépendamment de sa pertinence par rapport à l'exposé conceptuel abstrait qu'il est censé traduire, le discours parallèle, concret que développe l'interprète en L.S.F. et qui se distingue profondément d'une interprétation fidèle. »²²

L'auteur prend ici pour exemple un corpus vidéo montrant l'interprétation d'une conférence donnée en français par un psychologue. Selon Philippe SERO-GUILLAUME, l'interprète, qui utilise en langue des signes des périphrases pour traduire des concepts tels que « corps à corps engluant » ou « dimension métaphorique », se rend ainsi coupable d'effectuer volontairement une vulgarisation scandaleuse des propos tenus par le conférencier.

On peut cependant considérer les choses sous un autre angle. La neutralité de l'interprète n'est pas à remettre en cause lorsqu'il emploie une périphrase parce qu'il n'a pas le choix ! En effet, l'exercice d'interprétation subit parfois des contraintes linguistiques : si un mot donné n'a pas de correspondance gestuelle, c'est dans ce cas la langue qui décide à la place de l'interprète.

Pour éviter la périphrase, l'interprète devrait-il inventer des signes ? Ce n'est assurément pas de sa compétence et ce serait, à juste titre, très mal perçu par les sourds. Devrait-il choisir de s'exprimer en français signé ? Ce n'est plus dans cette pseudo-langue que les interprètes considèrent aujourd'hui qu'il faut interpréter. Et s'il se contentait d'épeler tel ou tel mot en dactylographie ? Voilà un recours dont usent parfois les interprètes, et c'est un moindre mal, mais autant dire qu'ils ne sont alors plus du tout en train de traduire.

L'interprétation est de la paraphrase, et la périphrase en fait bel et bien partie.

En revanche, prendre la décision d'employer une périphrase pour traduire un concept dont on connaît pourtant le signe adéquat, c'est peut-être effectivement manquer de neutralité. Au lieu de signer [SEROPOSITIF] (le signe existe), si l'interprète traduit [SIDA + PAS ENCORE + DEDANS + DORS], c'est lui qui fait cette fois le choix, pour une raison ou pour une autre, de « rabaisser le niveau ». Le cas échéant, il devra aussitôt en informer les parties en présence.

Ce genre d'adaptation, à condition que tout le monde sache alors ce qui se passe, est parfois effectué lorsque le message « ne passe pas » et qu'il est pourtant indispensable que les locuteurs se comprennent parfaitement.

En conclusion, il est intéressant de faire la remarque suivante : en L.S.F., avant qu'un néologisme ne soit adopté, il se déroule un certain nombre d'étapes qui débute généralement par l'emploi de périphrases.

Ainsi, Guy BOUCHAUVEAU, dans un reportage de l'émission « l'Oeil et la Main », explique par exemple comment le signe [FOUR A MICRO-ONDES] est apparu. L'appareil faisait au début l'objet de descriptions précises, mais peu économiques : « Tu sais, le four que l'on met en marche en appuyant sur un bouton... cela fonctionne avec des ondes... on peut ensuite en retirer les récipients sans se brûler... ils restent froids alors que le contenu est chaud... » Ensuite, avec l'usage, des éléments de cette description ont peu à peu été abandonnés... pour laisser un signe unique, probablement le plus « marquant », définir à lui seul

l'appareil : [les ondes].

L'interprète, lui, ne peut finalement que s'adapter à l'évolution de la langue...

2. Quels sont les choix possibles ?

Comme le laisse entendre Francis JEGGLI dans son mémoire, lorsque la langue source est la langue des signes, il est probable que les interprètes opèrent bien souvent leur choix de registre, non pas de manière arbitraire, mais intuitivement :

*« Selon les quelques interprètes que j'ai interrogés, la prise en compte d'un niveau de langue en L.S.F. est surtout liée au contexte et à la situation. S'il existe des faits linguistiques, comme des changements dans la syntaxe ou le lexique, ils pensent en général qu'ils peuvent le percevoir intuitivement, mais sans pouvoir définir exactement les phénomènes qui pourraient avoir guidé leur choix. »*²³

Comme tout locuteur entendant, l'interprète est imprégné des valeurs associées aux registres de langue en français. Il sait que le locuteur sourd qu'il traduit sera jugé par rapport au registre utilisé, car les entendants, quels qu'ils soient, ne sont pas insensibles à ses effets.

Il s'agit donc d'effectuer une adaptation culturelle :

*« Il faut bien voir aussi que deux énoncés totalement identiques en L.S.F., l'un prononcé dans une salle de réunion, l'autre dans une conférence, pourront être interprétés dans deux registres différents, standard et soutenu. Certains diront que les interprètes « gonflent » leurs interprétations. Nous ne le pensons pas. Dans ce cas précis, il s'agit plus d'une adaptation culturelle. En effet, chez les sourds, un discours aura le même niveau dans une salle de réunion et dans le cabinet d'un ministre. Pas chez les entendants. Les interprètes le savent et ils adaptent leur niveau dans la langue cible à ce que l'usage attend dans une pareille circonstance. »*²⁴

Certains sourds ne sont d'ailleurs pas dupes de cet écart et s'assurent auprès de l'interprète, avant un rendez-vous important, qu'ils seront bien traduits dans un registre soutenu.

Dans la situation inverse, le problème ne se pose généralement pas de la même façon. Lorsqu'ils travaillent vers la langue des signes, les interprètes semblent moins se préoccuper d'utiliser un registre correspondant à la langue source.

Ceci est révélateur d'une différence majeure, déjà évoquée plus haut : les registres de langue semblent peu significatifs pour les sourds.

Ainsi, en l'absence de critères unanimement reconnus pour définir les registres de langue en langue des signes, il semble que les interprètes, lorsqu'ils traduisent de la L.S.F. vers le français, se fient alors essentiellement au contexte et à la situation pour faire leur choix de registre dans la langue cible.

En revanche, lorsqu'ils traduisent du français vers la L.S.F., leur préoccupation principale consiste davantage à minimiser les effets des contraintes linguistiques évoquées plus haut, afin de simplement parvenir à traduire le contenu d'un discours, ceci au plus près de la pensée de son émetteur.

Conclusion :

*« ... plus on avance, ou plutôt plus on piétine dans cet épineux problème, plus il semble que ce soient plus des valeurs subjectives et culturelles, que palpables et linguistiques qui régissent les jugements que l'on peut entendre sur les niveaux de langue. »*²⁵

En L.S.F., il est donc difficile de définir deux registres de langue distincts. A l'heure actuelle, il est même probablement impossible d'en dissocier trois, comme il en existe pourtant dans toutes les langues culturellement fortes et dominantes.

Dans toutes les langues minoritaires et non normées, en revanche, il est difficile de repérer les registres de langue. C'est apparemment le soutenu qui fait le plus souvent défaut.

Les raisons sont multiples :

- ✓ Langues orales de situations non formelles, elles ne s'écrivent pas. Or, les langues se stabilisent souvent par l'écrit qui en fixe les normes. De plus, c'est souvent à l'écrit que la forme soutenue d'une langue s'exerce en priorité.
- ✓ Ces langues, non reconnues comme légitimes et peu valorisées (quand elles ne sont pas interdites), ne se pratiquent par conséquent que dans la sphère privée. Un registre soutenu n'est ici pas nécessaire à une communication pourtant loin d'être pauvre ou minimale...

La langue des signes, elle, a longtemps été circonscrite au domaine privé. Elle a même été interdite pendant près de cent ans sur le territoire français : ses locuteurs ont dû se cacher pour pouvoir la pratiquer. Aujourd'hui elle est tolérée, mais pas pour autant reconnue ni valorisée. Depuis vingt ans, c'est par la petite porte qu'elle revient sur la place publique, que ce soit dans les institutions pour enfants sourds ou dans la vie professionnelle et culturelle des adultes sourds.

Cependant, elle tend petit à petit à gagner toutes les sphères de la vie sociale, c'est pourquoi la question de ses registres commence à poser problème. Il faut désormais se montrer patient : ceux-ci vont probablement s'affiner naturellement en fonction de ces nouveaux besoins de communication...

Au même titre que la L.S.F., ses locuteurs ont longtemps été déconsidérés. Ils le sont encore bien souvent. Néanmoins, lorsqu'ils seront davantage présents dans tous les domaines de la vie publique et qu'ils pourront y utiliser leur langue, lorsque ces registres de langue seront tous apparus et clairement identifiés, la langue des signes et ses locuteurs gagneront alors certainement en prestige.

Parmi eux se trouvent bien évidemment les interprètes. Voilà une profession méconnue du grand public et parfois mal perçue par les acteurs mêmes des échanges où se côtoient le français et la L.S.F. Nul doute qu'ils récolteront également les fruits d'une utilisation pleinement consentie de leur langue de travail et de sa reconnaissance.



Notes :

- 1 Petit Larousse illustré, 2001, p. 697.
- 2 BOURDIEU Pierre, « Le marché linguistique », Questions de sociologie, 1984, p. 126-127.
- 19 JEGGLI Francis L'équivalence des niveaux de langues en interprétation français - LSF, 2000. p. 11.
- 20 Plaquette de l'Association Française des Interprètes en Langue des Signes.
- 21 JEGGLI Francis, op. cit., p. 8.
- 22 SERO-GUILLAUME Philippe, L'interprétation en Langue des Signes Française, thèse, 1994, p. 65.
- 23 JEGGLI Francis, op. cit., p. 15.
- 24 Ibid., p. 21.
- 25 Ibid., p. 12.

ARTICLE D'APRÈS MÉMOIRE

L'INTERPRETE DOIT-IL A TOUT PRIX EVITER D'INTERROMPRE LE DISCOURS ?

par Thibaut DALLE

Thibaut DALLE est actuellement étudiant en 2ème année de Master d'interprétariat LSF/français à l'université de Lille III. Il a brillamment réussi l'épreuve théorique de cette formation au mois de septembre dernier et passera l'épreuve pratique en juin 2007. Parce que son mémoire était particulièrement intéressant, le comité de rédaction du Journal de l'AFILS lui a demandé de rédiger un article d'après la première partie de son mémoire dont le thème général est : l'interprète doit-il à tout prix éviter d'interrompre le discours ?

LES SITUATIONS POUVANT ENGENDRER DES INTERRUPTIONS

Lorsque l'interprète choisit d'interrompre les participants, cela implique de bousculer subitement les « règles du jeu » instaurées jusqu'alors. J'entends par interruption¹ tous les moments où l'interprète arrête plus ou moins brièvement d'interpréter les propos pour énoncer quelque chose en son nom. Cela englobe bien sûr le fait de couper la parole des interlocuteurs, mais cela concerne aussi toutes les situations où l'interprète fait soudainement partie de l'énonciation, lors d'un bref aparté explicatif par exemple.

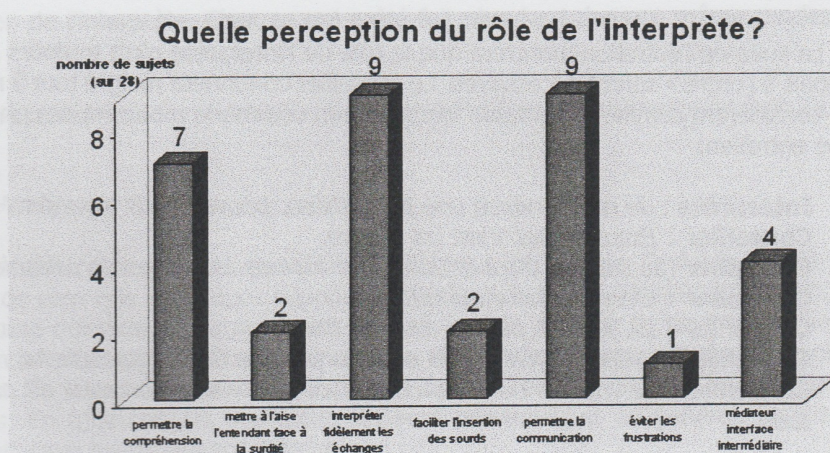
L'Interprète en Langue des Signes (ILS) a coutume de dire en se présentant: « ...je suis neutre, je n'interviens pas dans la conversation... ». Et pourtant, la suite de l'entretien dément parfois cette dernière affirmation. D'où vient donc cette contradiction ?

J'ai répertorié trois motifs pouvant amener les ILS à interrompre : la méconnaissance du rôle de l'interprète par les participants - qui peut l'amener à recadrer son rôle -, les divers problèmes de restitution en langue cible et enfin les problèmes de compréhension.

Concernant le rôle de l'interprète, je suis parti de l'hypothèse suivante : si l'interprète doit intervenir pour recadrer son rôle en situation d'interprétation, c'est que les personnes en présence ont une fausse représentation du rôle de l'ILS.

Pour vérifier cette hypothèse, j'ai distribué des questionnaires² à un public d'entendants n'ayant a priori pas de contacts privilégiés avec les sourds ou les interprètes. Beaucoup d'entre eux, n'ayant jamais été en contact avec un interprète - mais pouvant potentiellement l'être au sein de leur métier - ont livré quelques réponses surprenantes... mais finalement représentatives de ce qui peut être observé dans la pratique. Voici un graphique illustrant leurs réponses :

Ce graphique nous montre plusieurs choses. D'abord, les sujets ont besoin d'être rassurés quant au malaise ressenti face à une personne sourde. C'est sans doute pour cela que la plupart des entendants s'adressent directement à l'interprète, se raccrochant à l'entendant plutôt qu'au véritable interlocuteur sourd.



« L'utilisation, par l'entendant, de l'interprète comme écran est due à plusieurs facteurs: l'entendant a besoin de mettre en place une distance entre lui et le sourd soit parce qu'il ressent de l'embarras ou de la peur causée par la surdité vue comme un handicap, engendrant d'après certains une incapacité à être autonome, soit parce que la langue des signes, langue inhabituelle, empruntant le canal visuo-gestuel, crée chez lui une certaine gêne d'autant plus qu'elle le met dans une situation handicapante dans laquelle il se sent inapte à communiquer »³

Certaines personnes considèrent ensuite qu'un des rôles de l'interprète est de faire le médiateur entre le sourd et l'entendant ou encore de faciliter l'insertion des sourds. Cette perception erronée du rôle de l'interprète peut avoir un impact direct sur les interruptions, comme l'indique Isabelle GUICHERD :

« Quand le sourd est avant tout perçu comme un handicapé ayant une autonomie relative (notons au passage que certains sourds ont fini par se conforter dans cette position), l'interprète est alors considéré comme un médiateur, un travailleur social ou même un bénévole (...). L'interprète débutant réalise par ailleurs assez vite que cette méconnaissance rend l'exercice de son travail parfois bien difficile. Mille précautions sont nécessaires : toujours expliquer ce que l'on fait et pourquoi on le fait, éviter consciencieusement les « pièges » qui nous entraîneraient loin de notre fonction première, recadrer notre travail, expliquer encore quel est notre rôle... »⁴

Les principes déontologiques de l'interprète sont également méconnus. Ainsi, parmi les sujets mis en situation concrète, un quart seulement semble avoir conscience de la nécessité d'être neutre et fidèle. Les autres n'hésitent pas à filtrer les informations qu'ils choisissent d'interpréter, à rétablir la vérité si l'un des protagoniste ment ou à intervenir pour donner leur opinion. De plus, près de deux sujets sur trois emploient la troisième personne pour « interpréter » une personne qui dit « je ». Ces représentations erronées du métier amènent donc souvent l'interprète à sortir de son rôle pour clarifier les choses.

Il arrive bien sûr - et c'est l'idéal ! - qu'un des deux interlocuteurs reprenne lui-même la situation en mains en réexpliquant le rôle de l'interprète. Celui-ci se contente alors d'interpréter sans avoir besoin de recadrer son rôle. Mais cela reste rare et l'interprète est souvent le seul à connaître parfaitement sa fonction et à pouvoir l'expliquer. Pour illustrer cela, voici une situation que j'ai pu observer lors d'un rendez vous à l'ANPE entre un conseiller entendant et une personne sourde, où l'interprète a été obligé d'intervenir de multiples fois pour réexpliquer son rôle :

Conseiller : *Ce n'est peut-être pas la peine de venir tous les mois. Madame (désignant l'interprète) nous informera du suivi du dossier.*

Interprète : *Je peux intervenir ? Je suis interprète neutre, je ne connais pas le dossier de Monsieur, je suis là uniquement pour traduire.*

La suite de l'entretien montrera que le rôle de l'interprète n'est toujours pas compris et de nombreux « rappels à l'ordre » seront nécessaires. Le conseiller continuera malgré tout à regarder fixement l'interprète en le considérant comme le véritable interlocuteur, comme le montrent ces phrases en vrac extraites de ce même entretien :

Interprète : *Je recommence une parenthèse, pouvez-vous regarder Monsieur ?*

Conseiller : *Excusez-moi, c'est un réflexe.*

Conseiller (au sourd) : *C'est difficile pour moi de vous regarder, désolé.*

Conseiller : *C'est Monsieur qui dit ça ?*

Conseiller : *Là, je vous parle à tous les deux.*

Conseiller : *Dites-lui bien que je ne veux pas me débarrasser de lui.*

Conseiller : *Je connais de votre dossier ce que vous m'en avez dit ou Madame (interprète), c'est tout.*

On constate par ces quelques phrases extraites de l'entretien que l'on est bien loin de la situation dialogique et l'interprète se voit malgré lui attribuer un rôle dans la discussion. Les interruptions sont alors nécessaires pour recadrer la situation, même si dans le cas présent, l'entendant n'a toujours pas saisi le rôle de l'interprète en fin d'entretien. L'éternel « *dites-lui que...* » que l'on retrouve dans l'exemple ci-dessus (« *Dites-lui bien que je ne veux pas me débarrasser de lui* ») est géré différemment selon les interprètes ou même par le même interprète suivant les situations. L'une des solutions adoptées est d'interrompre le locuteur par une phrase telle que « *Adressez-vous directement à Monsieur* », « *Dites-lui, je vais traduire.* » Ou « *Je ne lui dis rien, moi, je traduis, c'est tout* », tout en interprétant ses propres propos. Certains interprètes choisissent de ne pas interrompre les locuteurs, soit en interprétant tel quel, laissant ainsi au sourd la possibilité de réagir, soit en transposant au style direct. « *Dites-lui de prendre son médicament* » sera ainsi interprété par « *Prenez votre médicament* ». Cette dernière solution me semble la moins fidèle au discours initial puisqu'elle ne retranscrit pas exactement ce que dit l'entendant qui s'adresse à l'interprète et parle du sourd à la troisième personne. La distance qu'instaure l'entendant, souvent inconsciemment, avec le sourd, ne passe donc pas dans cette interprétation. Il est néanmoins difficile pour l'ILS d'interpréter l'ensemble de la situation au discours indirect.

Il est tentant de considérer une situation de liaison interprétée entre deux interlocuteurs comme un simple dialogue. C'est ce vers quoi l'interprète doit tendre. Mais sa présence seule implique parfois qu'il soit impliqué dans la situation d'énonciation. Il s'agit alors d'un trilogue et non plus d'un dialogue. Ainsi, Danielle-Claude BÉLANGER explique :

« Ce chemin mène, pour une part, à la vision généralement partagée voulant que les situations de communication interpersonnelle en présence d'un interprète soient des rencontres face à face entre deux protagonistes. Du point de vue de l'interaction, il est cependant indéniable que cette rencontre se réalise à trois : il s'agit d'un trilogue avec Ilg [intermédiaire linguistique] »⁵

Une des conséquences de la méconnaissance des principes déontologiques de l'interprète peut être de l'interpeller pendant la situation d'interprétation et de lui poser directement une question. Ainsi, un couple de parents sourds et leur enfant entendant ont rendez-vous avec une psychologue et une assistante sociale. Alors que les parents jouent avec l'enfant, la psychologue s'interroge sur l'acquisition de la LSF et questionne directement l'interprète.

Psychologue : *Ca suffit pour l'enfant de signer avec les parents pour apprendre la langue ?*

Interprète : *Ce n'est pas à moi de vous répondre. Je suis interprète, je n'ai pas de compétences en pédagogie.*

Il est difficile dans une telle situation de rester dans son rôle d'interprète. La psychologue ne souhaite visiblement pas que cette phrase soit entendue par le couple de parents. Interpréter sa question pourrait la mettre mal à l'aise, voire en colère contre l'interprète ! Une autre réponse possible aurait alors été de demander « *Je traduis ?* », ce à quoi elle aurait probablement répondu négativement, tout en prenant

conscience de la véritable fonction de l'interprète. C'est ce qui a été fait plus tard dans ce même rendez-vous, lors d'un deuxième aparté:

Psychologue : *Je suis sceptique mais les parents arrivent quand même à communiquer avec leur enfant.*

Interprète : *Je le traduis ?*

Psychologue (effrayée) : *Non, non !!*

La psychologue a alors immédiatement compris que l'ILS était là pour interpréter. Ce fut la dernière fois qu'elle interpella l'interprète, de peur que ses propos supposés confidentiels soient dévoilés à la famille. Ici, « *je le traduis ?* » est une fausse question. L'interprète sait bien sûr que le locuteur ne destine pas ses propos à la famille. Mais, c'est un premier rappel à l'ordre, une façon de recadrer discrètement et en trois mots le rôle de l'interprète. Tous les interprètes ne laissent pas ce droit à l'erreur, certains interprétant directement dès la première fois. En tous cas, les interlocuteurs sont prévenus, et en général, l'aparté suivant est interprété directement, sans avertissement préalable.

Dans l'exemple qui suit, l'effet est le même mais l'intervention est énoncée comme un avertissement et non plus comme une fausse question. L'obligation de fidélité de l'interprète y est clairement rappelée. Il s'agit d'une situation d'examen blanc où le candidat sourd présente un rapport de stage à un examinateur entendant.

L'entendant fait un aparté à l'interprète.

Interprète : *Si vous me dites quelque chose, je traduis.*

D'autres exemples montrent que la simple présence de l'interprète amène les protagonistes à s'enquérir de son avis, en lui demandant parfois explicitement de ne pas interpréter. Tel est le cas chez ce radiologue où la patiente sourde semblait très angoissée.

Médecin : *Sans traduire, vous en pensez quoi ?*

Interprète (interprète la question puis répond en interprétant sa réponse) : *Je n'en pense rien, je ne suis pas là pour ça !*

Le simple fait d'interpréter la question montre au médecin qu'il demande à l'interprète de sortir de son rôle. Par cette réponse dite sur un ton un peu humoristique et détendu, l'interprète a rappelé son obligation de fidélité (en interprétant) et de neutralité (« *je n'en pense rien* »). Cette interruption était donc positive.

Un autre motif important d'interruption concerne les problèmes de restitution en langue cible. Dans une situation d'interprétation idéale, chaque élément du discours d'origine pourrait être interprété dans la langue d'arrivée. Mais les situations réelles comprennent parfois des énoncés intraduisibles, à cause d'une référence culturelle inconnue de l'interlocuteur ou alors lorsque la forme du discours a une importance. L'interprète ne s'attache pas aux mots mais au sens du discours. Que faire lorsque les mots eux-mêmes sont importants ?

Les propos métalinguistiques peuvent être sources de difficultés lorsqu'il s'agit de les interpréter dans une autre langue. L'exemple suivant illustre cela : il s'agit d'une réunion au cours de laquelle une personne relit un texte de statuts de fondation. L'objectif est uniquement de discuter de la formulation de ces statuts, de préférer tel mot français à tel autre, de choisir cet adverbe plutôt que celui-là. Ce n'est pas le sens des phrases qui est remis en cause, c'est leur tournure, leur formulation. L'ILS est alors embarquée dans une voie sans issue. Elle signale donc au sourd les moments où elle ne peut interpréter à cause de ce problème de formulation idiomatique, le renvoyant au texte écrit qu'il a sous les yeux. Elle informe également l'assemblée pendant la réunion qu'il lui est impossible d'interpréter les propos axés sur la forme. En fin de réunion, elle informe le responsable qu'il est essentiel lors d'une prochaine réunion de prévoir un rétroprojecteur pour y noter les différentes tournures de phrases. Outre le fait de signaler une difficulté d'interprétation, il est intéressant de proposer des solutions alternatives pour que les entretiens suivants se passent dans de meilleures conditions.

La situation peut aussi être problématique pour l'interprète lorsque le locuteur emploie des expressions idiomatiques, des jeux de mots, fait un lapsus ou décide d'énoncer une poésie. Lors d'un cours auquel assistait une élève sourde parmi des élèves entendants, le professeur était apparemment friand d'expressions françaises et bien souvent, jouait avec la forme de la phrase elle-même pour la réutiliser dans d'autres contextes. Ce professeur avait d'ailleurs sans doute conscience du problème posé pour l'interprétation car il ajoutait souvent après avoir utilisé une expression « *je ne sais pas comment l'interprète va s'en sortir !* ». Il employa notamment l'expression « *refiler la patate chaude à son voisin* », c'est-à-dire « *se débarrasser du problème en le passant à quelqu'un d'autre* ». Que faire en tant qu'interprète ? Interpréter uniquement le sens pourrait poser problème si les interlocuteurs se mettent à rediscuter de « *patates* » en filant la métaphore. Interpréter uniquement les mots serait inapproprié, car l'expression française n'a pas son strict équivalent en LSF. Bien souvent, les interprètes donnent d'abord le sens puis ajoutent « *expression française* » et font un transcodage⁶ de l'expression. Je considère ce bref aparté comme une interruption car l'ILS n'est plus dans son rôle « d'alter ego de l'orateur » mais ajoute une petite précision (« *expression française* »). Cette interruption est nécessaire et fait partie de l'interprétation.

« Conscient de sa mission, l'interprète s'efforce sans relâche de faire comprendre à ses auditeurs ce que dit l'orateur, il s'adresse à eux de façon personnelle pour leur « expliquer » ce qui n'est pas transposable tel quel. Sachant qu'il doit faire comprendre ce qu'il a compris lui-même, il n'hésite pas à assumer son rôle dans le « trilogie ». Il « explique » qu'il y a des jeux de mots ou plaisanteries, n'en donnant que la teneur, lorsqu'il ne peut pas en rendre la drôlerie instantanément ; il résume en précisant qu'il le fait, les développements dont toutes les implications ne lui apparaissent qu'après quelques phrases ; bref, il collabore avec l'auditeur pour la compréhension de celui-ci. »⁷

Ces exemples font référence aux expressions, mais le cas similaire se présente face aux jeux de mots (ou aux jeux de signes), aux lapsus ou à tout élément basé sur la langue elle-même. L'ILS peut intervenir pour signaler ce qu'il ne peut faire passer dans son interprétation. Ce type d'interruption peut se comparer à la fameuse « note du traducteur » à l'écrit. Dans la poésie, la forme et le contenu sont étroitement liés. Les deux ont leur importance. Comment l'interprète peut-il faire passer le sens et la forme dans une autre langue ? S'il n'a pas reçu de préparation, improviser une interprétation qui respecte ces conditions peut s'avérer impossible. Il peut alors intervenir pour expliquer que le locuteur est en train de faire une poésie et qu'il lui est donc impossible d'interpréter.

« Au-delà de la distinction forme/contenu, ce qui prime est le poème lui-même. Réfléchir seulement à partir de la forme réduit le poème à l'esthétisme ou à la virtuosité langagière dont seul le plus grand poète est capable et devant laquelle tout traducteur se sent désarmé et impuissant. Il est vrai que l'union heureuse qui existe dans la poésie entre la langue et les significations que celle-ci véhicule est un fait indéniable : c'est sa force redoublée. »⁸

Dans les rendez-vous en santé mentale également, la forme du discours elle-même a une importance.

« Le choix du lexique nous est propre (dans une certaine limite bien sûr) et chaque interprète traduira différemment dans la forme une même phrase signée. Or, le travail du thérapeute s'inscrit sur le fond et sur la forme. Il s'appuie donc sur la forme que nous, interprètes, lui transmettons. »⁹

Que ce soient les propos du soignant à interpréter vers la LSF ou ceux du sourd à interpréter vers le français, l'ILS peut être confronté à des difficultés pour restituer des éléments formels. L'ILS peut alors parfois « expliquer » certaines choses qu'il ne peut interpréter. Par exemple, face à un individu sourd psychotique proférant un discours décousu, l'interprète peut signaler qu'il a repéré tel ou tel signe mais qu'il ne peut reconstituer du sens à ce qu'il voit. Il faut cependant être très prudent concernant ce que l'on choisit de signaler, afin de garder sa neutralité.

Il est également difficile d'interpréter un discours lorsqu'il est imprécis. Les non-dits et les sous-entendus sont difficiles à retranscrire dans la langue cible. Les réunions institutionnelles de synthèse, au

cours desquelles les professionnels s'attardent sur le cas de quelques enfants, permettent d'illustrer ce problème des sous-entendus. Je trouve ces réunions très difficiles pour l'interprète, car les professionnels connaissent chaque enfant, son histoire, son quotidien... tandis que l'interprète ne possède pas tout ce contexte qui permet de comprendre de quoi il s'agit. Ainsi, bien souvent, les participants se comprennent à mi-mots et ne prennent pas la peine d'achever leurs phrases car tout le monde a déjà compris de quoi il s'agit. L'interprète se retrouve parfois avec des bouts de phrases à interpréter et, si lui-même ne sait pas où la personne veut en venir, il lui est difficile de faire passer le même sous-entendu en LSF. L'interprète choisit soit de faire une phrase incomplète en LSF mais qui sera sans doute moins explicite que la phrase d'origine voire totalement dénuée de sens (alors que l'on pouvait reconstituer un sens par suppléance mentale dans le discours originel), soit d'interrompre le discours pour demander des précisions. J'ai par exemple observé ceci chez un interprète au cours d'une réunion : un participant prend la parole et baisse la voix au fur et à mesure de sa phrase jusqu'à s'arrêter totalement, estimant que les autres participants avaient déjà compris ce qu'il voulait dire.

(Une personne évoque le fait d'envoyer un courriel à une personne sourde)

Participant : *Il y a un gros pourcentage de personnes...* [Il s'arrête; les autres participants acquiescent]

Interprète : *...de personnes, excusez-moi...?*

Participant : *et bien, de personnes sourdes qui ont des problèmes avec l'écrit.*

Ces situations sont particulièrement laborieuses. Comment être dans l'intention du locuteur et dans le sens si les propos ne sont qu'une ébauche de phrase et laissent deviner une intention plutôt qu'elles ne l'affirment vraiment ? Faut-il suppléer au discours et ajouter ce que le locuteur n'a pas dit ? Ne risque-t-on pas alors de sur-traduire, de transformer le propos, de faire une hypothèse fautive sur l'intention du locuteur, d'interpréter du non-dit par de l'explicite et donc ne plus être totalement fidèle aux propos ? Peut-on alors interpréter des morceaux de phrases qui ne sont pas en elles-mêmes porteuses de sens (tout au moins de sens explicite). La solution choisie par l'interprète a donc été d'interrompre le discours, sachant que cela obligeait peut-être la personne à énoncer quelque chose qu'elle était gênée de dire et donc qu'elle avait volontairement tue. C'est ce qui est souligné dans l'exemple suivant :

« Lorsque l'interprète ne comprend pas les propos d'origine, il/elle ne peut l'interpréter, d'où la nécessité d'interrompre en demandant de répéter ou de clarifier certaines choses. De telles interruptions peuvent nuire à l'éventuelle stratégie de discours, si la personne était délibérément évasive ou confuse, ou si une réponse rapide et spontanée était attendue. Cependant, cela ne peut être évité. »¹⁰

Certaines discussions regorgent de non-dits et lorsque l'interprète, qui n'a pas le contexte et ne peut comprendre tous les sous-entendus, interrompt pour une demande d'explication, cela met parfois en relief une gêne générale, qui empêchait jusqu'alors les gens de nommer clairement les choses. L'interprète intervient alors malgré lui dans le processus normal de la réunion et en modifie le déroulement. C'est ainsi que tout au long d'une réunion, tous les participants ont fait référence « au fameux incident du Jeudi soir », sans jamais le nommer. Cet épisode suscitait apparemment un grand malaise, qui obligeait tout le monde à en parler de manière détournée. L'interprète, sentant la gêne générale, a continué à interpréter sans interrompre, jusqu'à ce que cela devienne quasiment impossible. Elle est alors intervenue en disant « Excusez-moi, quelqu'un pourrait-il brièvement expliquer à l'interprète ce qu'il s'est passé car c'est difficile de traduire sans le contexte ? ». Les réponses sont restées plus qu'évasives et l'ILS a dû se contenter de continuer à interpréter sans avoir de véritables explications.

L'imprécision peut également venir de la langue source elle-même. Ainsi, Monsieur X est accusé de tentative de viol et rencontre son avocate. Il a déjà fait sa déposition en présence d'une interface.

Avocate : *Avant cet épisode, d'après la déposition, vous étiez déjà sortis ensemble ?*

Interprète : *Ca veut dire quoi « sortir ensemble » ?*

Avocate : *Ben... flirter !*

Nous sommes ici en présence d'un terme imprécis en français: « sortir ensemble » veut-il dire se promener à deux, s'embrasser, avoir des relations sexuelles... ? Qu'a bien pu signifier M.X pour que l'interprète interprète ce terme en français ? Il est difficile de trouver un terme qui soit aussi vague et flou en LSF. Cette question étant d'un enjeu capital, l'interprète a choisi d'intervenir pour demander une précision. On constate que la réponse de l'avocate est toujours aussi floue. Cependant, elle a compris que ce terme posait problème et a ensuite tourné sa phrase différemment.

L'interprète est souvent en difficulté lorsqu'une des deux langues est plus précise que l'autre. Lorsqu'un médecin parle d'une piqûre, la LSF nécessite de situer cette piqûre à un endroit précis du corps. Faut-il alors interrompre le médecin pour lui demander où se fait l'injection, signer [piqûre] dans l'espace neutre, ou encore choisir aléatoirement de faire l'injection dans le bras en espérant que ce soit le bon choix ? Il en est de même pour « médicaments » qu'on peut avoir tendance à interpréter par [comprimés] alors que ce peut être un sirop, un suppositoire ou une injection ! Et que faire d'une phrase telle que « *Pierre a acheté un nouvel instrument¹¹ de musique* » sachant qu'il n'y a pas de signe générique pour [instrument] ? Difficile cette fois de passer par une traditionnelle énumération telle que [guitare] [piano] [violon] [etc.] !

L'interprète est une fois de plus confronté à un choix, à faire dans l'urgence. Si l'une des deux langues permet de rester vague là où l'autre langue ne le permet pas, l'ILS peut éventuellement demander au locuteur de préciser ses propos. Par exemple, si une dame explique que son mari vient de lui offrir un bijou, l'ILS peut demander « *Excusez-moi, pour traduire, j'ai besoin de savoir de quoi il s'agit : un collier, une bague, un bracelet... ?* »

Les incompréhensions peuvent elles aussi être à l'origine d'interruptions, qu'elles soient dues à l'interprète lui-même, aux lacunes linguistiques du locuteur, à des problèmes techniques divers ou tout simplement au fait de ne pas entendre ce qui est dit. Tant d'efforts sont au service des techniques d'interprétation que l'audition peut s'en trouver amoindrie. La plupart du temps, lorsqu'il s'agit d'un mot isolé qui n'a pas été entendu, j'ai pu constater que l'interprète se servait du contexte sémantique et du son perçu pour retrouver le mot d'origine, en prenant plus de décalage. Mais cela aboutit également parfois à des interruptions, comme en témoignent ces quelques exemples repérés chez divers interprètes:

Entendant : *Au foyer d'hébergement, il n'y a pas de vin.*

Interprète : *Il n'y a pas de quoi ?*

Entendant : *M. Untel fume.*

Interprète : *Qui fume ? J'ai pas entendu...*

Interprète : *Excusez-moi, je vous ai pas entendu !*

[Du bruit vient de l'extérieur]

Interprète : *Est-ce qu'on peut fermer la porte s'il-vous-plaît ?*

On remarque grâce à ces exemples, que les interruptions sont claires et concises. Le fait d'être très bref permet de minimiser l'interférence que produit l'interruption. Si par exemple, l'interprète se confond en excuses pour dire qu'il n'a pas entendu, il accapare du temps de parole, temps pendant lequel il peut acquérir une trop grande « visibilité ». Ces courtes interruptions ne nuisent pas au bon déroulement de la réunion.

Ayant interrogé des interprètes en langues orales à propos d'éventuelles interruptions, j'ai constaté que leurs problèmes étaient un peu différents. La première raison est qu'ils effectuent essentiellement des interprétations de conférences. Ces situations n'excluent pas systématiquement les interruptions, mais elles y sont moins propices. Les exemples cités ici sont en effet souvent issus de situations de liaison ou de réunions. La deuxième raison est purement technique: les interprètes oraux sont en cabine et donc ne peuvent matériellement pas intervenir. Pour intervenir, il faut passer par les personnes les écoutant grâce à l'oreillette, qui elles-mêmes relaient l'information à l'ensemble du groupe. C'est ce qu'explique Daniel GILÉ en disant :

« Il [l'interprète] peut aussi leur [les auditeurs] demander de demander à l'orateur de ralentir, de brancher son microphone si celui-ci est hors-tension, de se rapprocher du microphone s'il en est trop loin »¹²

Leurs problèmes sont essentiellement techniques (problèmes de micro ou de son,...) mais une interprète m'a également confié être déjà intervenue pour que les participants d'une réunion se mettent d'accord sur l'interprétation d'un terme à double sens.

Les ILS ne sont pas épargnés par des problèmes « techniques ». Souvent, cela nécessite d'intervenir dans le discours comme le montrent ces exemples observés :

« Je n'ai pas le regard »

« Je ne peux pas traduire, Madame ne regarde pas »

« Là, je n'ai pas pu traduire, elle ne regardait pas »

L'ophtalmo éteignant la lumière, l'interprète s'exclame « Par contre, pour communiquer avec madame, j'ai besoin de lumière! »

Le conférencier se déplaçant et s'arrêtant en face de l'interprète, celui-ci l'interpelle : « Excusez-moi, Monsieur ! »

Je ne m'attarderai pas à décrire les différentes incompréhensions et leurs causes; je donnerai simplement un exemple pour illustrer le fait que ces incompréhensions peuvent aboutir à des interruptions. Lors d'une réunion de synthèse, la psychologue faisait référence à une pièce de théâtre que les enfants venaient de répéter.

Psychologue : *Romain a véritablement incorporé la maison de la mère.*

Interprète : *Il s'incorpore la maison, dans quel sens ?*

Psychologue : *Et bien la maison était symbolisée par des cordes et Romain a avalé les cordes.*

L'interprète ne pouvait deviner ce qu'elle voulait dire et l'a donc interrompue. C'est un choix judicieux car, sans contexte, il était impossible de saisir le sens de ces propos. De la part d'une psychologue, cette phrase ressemble à une métaphore, alors qu'en fait elle se base sur la réalité. C'est à partir de cet événement factuel que la psychologue en tirait une valeur symbolique. Parfois, certaines incompréhensions se règlent d'elles-mêmes, comme cette anecdote amusante que j'ai observée :

Interne en médecine : « L'infirmier Brancard viendra vous chercher. » Puis, apercevant l'ILS interpréter [brancard], précise : « Non, non, Brancard, c'est son prénom ! ».

Dans certaines situations observées, les locuteurs sourds maîtrisaient partiellement la LSF, de par leur éducation oraliste ou par un handicap associé. Il n'est pas toujours évident ou possible de faire passer cela dans l'interprétation.

Ainsi, au cours d'un entretien que j'interprétais chez un psychologue, un sourd avec handicap associé signe [réunion] [moi] [aller] sans aucun contexte ni indication de temps. Est-ce un passé, un futur, un présent de vérité générale (« je vais aux réunions »)? Je pouvais alors choisir d'interrompre le sourd pour lui demander s'il s'agissait de passé ou de futur mais le fait que la personne s'exprime de manière intemporelle pouvait être une information pertinente pour le psychologue. L'idéal serait de faire passer cette intemporalité dans l'interprétation en français, mais si la LSF se passe facilement de marqueurs de temps, difficile d'en faire autant en français. J'ai alors choisi de préciser, sortant de mon rôle strict d'interprétation : « Je ne peux pas faire de phrase car je n'ai pas d'indications de temps mais Monsieur parle d'une réunion à laquelle il va, ou il est allé, ou à laquelle il ira ». Lorsque ces situations se présentent, la présence d'un interprète n'est pas toujours suffisante, notamment pour cette raison qui l'oblige à sortir de son rôle. C'est pourquoi, quand cela est possible, la présence d'un médiateur sourd est préconisée.

Les problèmes de compréhension peuvent donc être source d'interruption, que ce soit pour signaler une difficulté (« Je ne peux pas traduire, Monsieur ne regarde pas »), pour demander de répéter (« Pouvez-vous répéter ? L'interprète n'a pas entendu ») ou de réexpliquer (« Il s'incorpore la maison, dans

que/sens? »). L'interprète se doit également d'informer d'une interprétation incertaine. Lorsque il n'est pas sûr de son interprétation, il se doit d'en informer les personnes présentes. Ainsi, lors d'un rendez-vous chez l'ophtalmologiste, la patiente sourde devait lire des lettres. Cependant, son épellation était peu normative. L'ILS a donc interprété puis précisé « *Je suis pas sûr pour les lettres, on n'a pas les mêmes lettres* ». Cela n'est pas l'aveu d'un échec ou d'une incompétence, c'est au contraire faire preuve de conscience professionnelle.¹³

J'ai donc repéré trois grandes origines aux interruptions, que ce soit un problème de méconnaissance du rôle de l'interprète, un problème de restitution en langue cible ou un problème de compréhension. La notion de « transparence » ne s'oppose pas à celle de « visibilité » mais à celle « d'opacité » : l'ILS se doit d'être constamment lisible. Cela implique qu'il informe sur ce qu'il fait et sur la raison pour laquelle il le fait. Ainsi, face à une des difficultés citées ci-dessus, il est parfois important d'interrompre les protagonistes pour leur signaler. L'interprète a le droit d'être en difficulté, mais il a le devoir d'en avertir les participants.

Notes :

¹ J'ai choisi le terme « interrompre » plutôt qu'« intervenir » qui pourrait porter à confusion. En effet, « éviter d'intervenir » pourrait être compris comme « refuser de venir interpréter telle ou telle situation ».

² Il convient de préciser que la représentativité de l'échantillon questionné (28 sujets) n'a pas été testée. Ces données doivent donc être considérées à titre indicatif et non pas comme un modèle statistiquement validé.

³ DUBOCAGE A.-C., 2005, *L'utilisation des pronoms personnels dans l'interprétation*, mémoire Interprétariat Langue des Signes Française/Français, Université Lille 3, p. 24.

⁴ GUICHERD I., 2002, *Les difficultés de la profession*, mémoire Interprétariat Français/ Langue des Signes Française, Université Paris VIII, p. 50.

⁵ BÉLANGER D.-C., 2000, *Converser en 2 temps 3 mouvements: Pour comprendre la communication en présence d'un interprète LSQ/Français*, mémoire de maîtrise en Communication, Université du Québec. <http://www.cvm.qc.ca/dcb/recherche-surdite/belangermemoire.pdf>

⁶ Transcoder implique de ne pas passer par le sens mais de « *chercher mécaniquement des équivalences linguistiques* » (GILE D., 1995, *Regards sur la recherche en interprétation de conférence*, Presses Universitaire de Lille, p. 55).

⁷ SELESKOVITCH, D., 1968, *L'interprète dans les conférences internationales*, Paris, Lettres Modernes Minard, p. 183.

⁸ KLIMKIEWICZ A., 2000, « Le modèle d'analyse textuelle dialogique: la traduction poétique au-delà du contenu et de la forme », in *META XLV 2*

⁹ GUTMAN C., 2005, « L'interprète en situation psychiatrique / psychothérapeutique », in *Le journal de l'A.F.I.L.S. n°56*, p. 29.

¹⁰ HALE S., 2001, « *Excuse me, the interpreter wants to speak* » - *Interpreter interruptions in the courtroom: why do interpreters interrupt and what are the consequences ?* <http://www.criticallink.org/journals/5.pdf>

11 Les mots français « instrument » ou « bijou » ne possèdent pas d'équivalent en un seul signe. Certains termes appartenant à une catégorie « superordonnée » (« bijou » ou « instrument ») sont en réalité des abstractions qui désignent un ensemble de choses hétérogènes) peuvent poser des problèmes d'interprétation lorsque l'autre langue ne possède pas de terme pour cette catégorie abstraite. Les mots « collie r » ou « piano » font partie d'un « niveau de base », c'est-à-dire qu'on peut se les représenter mentalement directement (contrairement à « instrument », où l'on est obligé de se représenter des exemples d'instruments). Certaines langues possèdent plus de vocabulaire à tel ou tel niveau, ie : superordonné, niveau de base, ou sous-ordonné (« quart-de-queue » par exemple). Il semblerait, mais cela reste entièrement à prouver, que la LSF possède moins de termes lexicaux dans cette catégorie « superordonnée » que le français, ce qui entraînerait parfois des difficultés d'interprétation. Cela ne veut nullement dire que la langue ne permet pas de dire tel ou tel concept, mais dans une démarche interprétative, un terme « général » peut être difficile à restituer dans la langue cible si on ne sait pas à quel signifiant il renvoie et si la langue cible ne possède que des termes spécifiques.

12 GILE D., 1995, *op.cit.*, p.132.

13 Cette interruption peut aussi être insérée dans le discours, comme dans cet exemple que nous donne Daniel GILE : « *En cas de difficulté de compréhension ou de restitution, l'interprète peut choisir d'en informer les auditeurs en sortant de son rôle d'alter ego de l'orateur, à travers une interpellation telle que « ...et un autre produit dont l'interprète n'a pas compris le rôle » » (GILE D., *op.cit.*, p. 132).*

INTERVIEW

ENTREVUE DE RONIT LEVEN

par Francis JEGGLI

Traduit de la LSF par Francis JEGGLI
Paris, le 10 juillet 2006

Bonjour Ronit, qui es-tu ?

Je suis Ronit LEVEN, secrétaire de l'association « Sourds Interprètes ». Par ailleurs, je fais fonction de coordinatrice pédagogique au sein de l'Académie de la Langue des Signes, à Paris.



Photo par Marie IMBERT
Ronit LEVEN et Laurent VALO, octobre 2006

Quelle est la date de création et le nom exact de votre association ?

Nous l'avons créée en octobre 2005. Elle s'appelle tout simplement : « Sourds Interprètes »

Combien de membres sont adhérents ?

Pour l'instant nous ne sommes que trois. La présidente est Sandra RECOLLON, originaire de Lyon, et le trésorier Laurent VALO de Paris.

Comment est née l'idée de cette association ?

Nous avons observé que certains interprètes sourds travaillaient ponctuellement sans être déclarés. Nous avons eu l'idée d'officialiser leur activité en créant une association.

Est elle réservée exclusivement aux sourds ?

Non. Des interprètes en langue des signes (ILS) entendants pourraient nous rejoindre, pourvu qu'ils aient d'autres couples de langues que français/lsh.

Quels couples de langues proposez-vous ?

LS Hébraïque, ASL, LS internationale, LSQ, LS Italienne. Pour l'instant.

N'est-ce pas plutôt un service associatif d'interprètes plutôt qu'une association ?

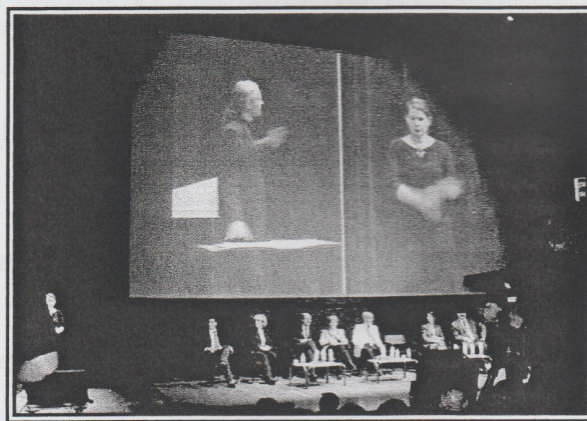
Oui et non. Nous fonctionnons comme un service, mais nous ne mettons pas de côté la réflexion sur l'interprétation entre langues des signes.

Que pensez-vous de la formation de médiateurs de communication sourds proposée par Paris 8 ?

Nous sommes un peu déçus car Laurent avait des contacts avec SERAC et nous pensions peut-être collaborer avec eux pour une formation. Maintenant je n'émet pas de jugement sur cette formation car je ne sais pas ce qu'il y a dedans et personne n'en est encore sorti.

Mais la médiation et l'interprétation, ce n'est pourtant pas la même activité ?

Non, mais dans l'interprétation sourde, nous pensons élargir notre activité à la médiation aussi.



Sandra RECOLLON en situation d'interprétation, SMES à Montpellier 2006

QUE SONT-ILS DEVENUS ?

Que pensez vous du fait qu'aucun de vos ILS ne soit diplômé, alors que les sourds réclament des personnels qualifiés ?

Je sais que c'est un problème. Mais nous venons tout juste de commencer, et nous n'avons pas d'équivalent à l'étranger. Plus tard il faudra former les interprètes sourds.

Pensez-vous vous orienter vers la traduction écrite ?

Nos statuts nous le permettent mais concrètement nous n'avons pas encore eu de demandes.

Si vous fonctionnez comme un service, je suppose que vous êtes inscrits à l'URSSAF ?

C'est en cours. En fait notre activité est faible et nous ne sommes pas sûrs qu'elle soit rentable. Je sais bien que ce n'est pas satisfaisant. Nous allons créer un groupe de réflexion à ce sujet.

Pourquoi ne pas vendre vos compétences à un service déjà existant ?

C'est aussi une idée à laquelle nous devons réfléchir. Je ne dis pas que nous ne le ferons pas. Mais nous ne voyons pas du tout lequel. Et puis nous ne voulons pas renoncer à l'association des interprètes sourds, car c'est un lieu unique d'échanges de compétences et de réflexions. Cependant nous avons appris la mise en place du chèque emploi association et ce système correspond parfaitement à nos objectifs et nos moyens.

Pensez-vous vous rapprocher de l'AFILS ?

Nous ne sommes pas diplômés. Nous ne pouvons donc pas adhérer à l'AFILS. Mais nous n'avons pas encore eu de contact officiel avec des membres dirigeants. Nous ne l'excluons pas.

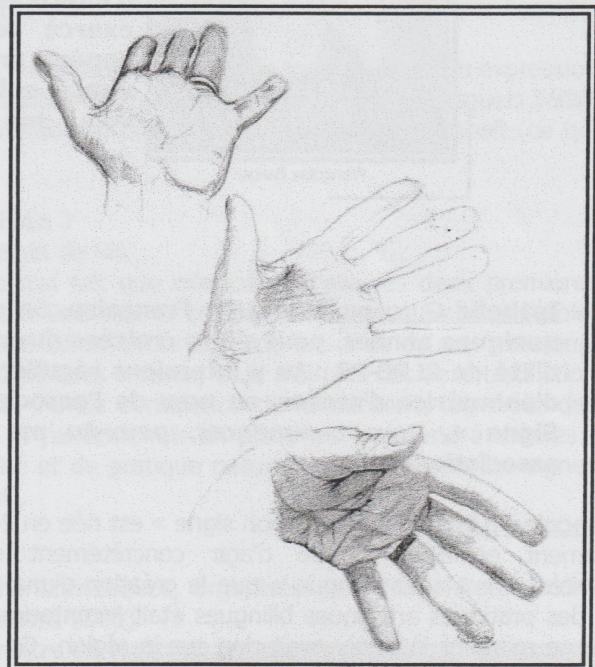
Pouvez vous nous donner quelques exemples de vos réflexions sur l'interprétation ?

Oui. En LS Internationale, il est parfois difficile de faire un choix lexical. On peut parfois utiliser un signe standard ou un expression plus iconique. Ensuite, certains usagers vont nous faire le reproche d'avoir fait ce choix, préférant tels ou tels autre signes.

En conférence internationale, nous avons essayé plusieurs techniques. Par exemple lorsque l'on fait l'interprète en miroir, c'est-à-dire que le locuteur original s'exprime dans une LS nationale, l'interprète miroir assis au premier rang et répète exactement ce qu'il dit. Puis le deuxième interprète, celui qui est sur la scène face au public, interprète en LS. Et bien cela ne marchait pas

bien et nous avons trouvé pourquoi. L'ILS miroir ne transmettait pas correctement les mimiques faciales. Désormais, c'est l'ILS assis face au locuteur original qui interprète tout de suite en LS et celui qui est sur la scène qui fait le miroir face au public. Cela fonctionne beaucoup mieux.

D'avoir été moi-même ILS en conférence, j'ai mieux compris les revendications des ILS entendants pour les pauses ou quand ils veulent travailler à deux. Maintenant que j'ai expérimenté l'interprétation, je les comprends beaucoup mieux.



Logo provisoire

Où peut on joindre votre association ?

A cette adresse électronique :

Sourdinterprete@gmail.com

Merci beaucoup Ronit.

QUE SONT-ILS DEVENUS ?

ENTRETIEN AVEC FRANÇOISE BARDET



Françoise BARDET

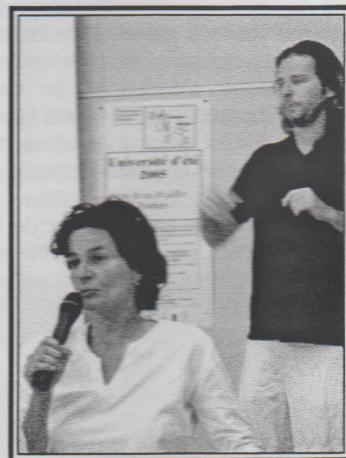
Troisième volet de notre enquête nationale auprès des interprètes qui ont changé de métier. Après la Bretagne et l'Ile de France... nous voici aujourd'hui dans la région Midi Pyrénées, à la rencontre de Françoise BARDET.

Interprète des premières heures (elle est issue de la promotion I2 de la formation d'interprètes de SERAC), Françoise n'a exercé son métier que durant cinq années environ... avant de prendre un virage qui la conduira vers sa véritable voie : une vie d'artiste !

Isabelle GUICHERD

Isabelle GUICHERD : Bonjour Françoise, on se connaît depuis quelques années, pour s'être croisées durant les Universités d'Eté de 2LPE-PB : tu y intervien régulièrement en qualité d'animatrice d'atelier, au nom de l'association « C'est Bon Signe ». Pour commencer, peux-tu me parler de cette association ?

Françoise BARDET : « C'est bon signe » est née en 2001... déjà ! J'avais tellement envie et besoin d'agir concrètement en proposant des activités « ambiance bilingue » que la création d'une association orientée sur des pratiques artistiques bilingues était incontournable... d'autant plus qu'à ce moment là, il n'y avait rien sur la région. Ce fut rapidement une période très active : en moyenne deux week-end par mois et des ateliers de « poésie visuelle » hebdomadaires au TNT (théâtre de la cité à Toulouse), co-animés par une ou un collègue sourd et moi-même. Nous avons eu un grand nombre de rencontres autour de pratiques telles que : peinture en mouvement, masques et marionnettes, clown-théâtre, danse, poésie, massages. Les pratiques de l'association sont soit animées par une personne sourde et traduites pour les entendants non ou peu signeurs, soit animées par une personne bilingue, soit



Françoise BARDET, lors de l'Université d'Eté de 2LPE-PB en 2005 (discours interprété par Carlos CARRERAS)
Photo issue du site Internet de 2LPE-PB



LAURENT VALO et FRANÇOISE BARDET
Charleville-Mézières, Festival de marionnettes, 2003

par une personne entendante et traduites en LSF. Nous avons toujours pu travailler en vraie mixité, pour le bonheur de tous, dans le respect de la créativité de chacun...

La motivation et l'enthousiasme des participants nous a permis de créer et de monter « Fées et gestes », un spectacle visuel présenté par une troupe mixte... une belle aventure humaine et artistique que nous avons présenté en mai au TNT et en juillet lors de l'Université d'Eté 2004 de 2LPE-PB. J'ai aussi pu engager une collaboration franco-québécoise et travailler avec « la troupe de la pire espèce » et Laurent VALO (comédien sourd français) pour une version signée de « UBU roi », intitulée « UBU persiste et signe ».

IG : Dans une autre vie, tu as également été interprète : quand, comment et pourquoi as-tu choisi cette profession ?

FB : C'était une autre vie oui... depuis j'élève ma fille et ce n'est plus la même !!!

Dès mon arrivée à Paris en 88, un de mes objectifs était de me former en langue des signes, afin d'être capable de converser avec les sourds... et je me suis retrouvée candidate à la 2ème promotion organisée par le SERAC ! Les interprètes en LSF étaient beaucoup moins nombreux qu'aujourd'hui, au moment où j'ai eu le bonheur de suivre cette formation... et à l'époque je pressentais bien que c'était ce manque cruel d'interprètes qui m'avait conduite à cette profession... alors que j'avais déjà mon âme d'artiste et mon désir de partage. A l'intérieur de moi, j'avais la nécessité de tout faire pour que les autres (que j'aurais pu être) puissent s'exprimer aussi librement que moi-même.

J'aimais le sentiment de me sentir utile, en permettant aux personnes de se comprendre et de communiquer entre elles, mais j'avais aussi le regret que signer ne soit pas plus naturel pour tous et que la communauté sourde et sa langue soient aussi méconnues.

J'ai eu plaisir à être dans moult situations, et c'est là que j'ai sans doute travaillé sans le savoir les vrais états d'improvisation, dus aux situations variées et inattendues, ainsi que le besoin de développer l'écoute, la mémoire, la sincérité, l'attention...

Mais le métier d'interprète, aussi passionnant soit il, ne me laissait pas assez de temps pour mon expression propre, et par ailleurs je vivais très mal le fait d'être obligée de traduire des discours avec lesquels j'étais moi même en désaccord... sans pouvoir contre argumenter ou dire que la personne se trompait (ce qui arrive aussi !).

IG : Comment ta reconversion est-elle arrivée ?



FB : Naturellement, sur mon chemin de vie...

Ma fille est née en Ariège et je n'ai fait que m'occuper d'elle les deux premières années. Lorsque nous avons vécu à Toulouse et qu'elle a commencé à aller à l'école, ma liberté retrouvée m'a propulsée dans le tourbillon de la vie et de mes passions. J'ai commencé à être clown à l'hôpital des enfants, et je n'ai plus fait de la traduction que pour des projets personnels. J'avais conscience de la nécessité de créer des espaces de rencontres bilingues et j'ai donc mis en place les week-end à thèmes : espaces d'expression, de créativité et de pratique naturelle de la langue des signes (que l'on soit sourd ou entendant).

IG : Quels sont tes projets pour l'avenir ?

FB : Etre actrice dans les matchs d'improvisation marionnettiques, organisés par «Marionnettissimo», festival de formes animées en Midi Pyrénées (en Novembre 2006).

Reprendre la mise en scène de « Fées et geste » et mettre en place des ateliers (théâtre, danse, marionnettes) en collaboration avec des écoles pour faire participer les jeunes sourds au spectacle. Jouer pour des animations en nature dans la forêt de Brocéliande avec des nouvelles marionnettes en concevant tout le spectacle avec des lumières sans électricité (grâce à des capteurs solaires, aux éoliennes et à la lumière naturelle), projet envisagé pour 2008 en collaboration avec le centre de l'imaginaire arthurien.

J'ai aussi le projet de travailler en création avec Didier FLORY, auteur entendant et bilingue de théâtre, reconnu par la communauté sourde (il a obtenu une Main d'Or). Ce projet est en cours d'élaboration.

Enfin, je compte participer au projet « Léon, laboratoire d'acteurs » à Lyon. Il s'agit d'un projet de rencontres artistiques entre personnes sourdes et entendants qui se déroulera sur deux ou trois ans, avec trois week-ends et deux semaines de travail par an. Ce projet va regrouper des professionnels et des amateurs, des comédiens, des danseurs, des musiciens et des plasticiens.



Françoise BARDET... et la fée jaune !

IG : Alors, le travail d'interprète français / LSF... c'est bien fini ? C'est définitivement à l'univers du spectacle que tu consacres aujourd'hui toute ton énergie ?

FB : Il m'arrive encore d'être d'interprète : en répétitions bien sûr ou encore dans certaines circonstances (dernièrement, un mariage... une belle occasion !!!).

Ce qui me plaît davantage, c'est d'aller puiser aux sources de nos imaginaires et de permettre, par le spectacle, de toucher un vaste public. J'aime mettre en lumière la communauté sourde et sa langue, mélanger les cultures, provoquer les rencontres et le dialogue. C'est aussi une façon pour moi de militer activement en faveur de la reconnaissance de la langue des signes, et de permettre l'émergence de la créativité des uns et des autres, en vrai partage de vie, au sein de la grande famille humaine...



Françoise BARDET au cours d'un massage shiatsu

Mais toute mon énergie n'est pas exclusivement consacrée au spectacle pour autant. Je traverse des cycles où les intérêts se condensent... et parfois se croisent et se complètent.

Je garde ma pratique du massage shiatsu comme un ressourcement, pour moi et pour les autres, et la possibilité d'un beau partage, pour plus de bien-être. Ma curiosité, mon désir de grandir et de me transformer à moi même m'a aussi amenée à découvrir des mondes comme celui de la couleur ! J'ai aussitôt imaginé le faire partager aux super visuels que sont les sourds, en mettant au point quelques outils de colorthérapie sous forme d'exercices très ludiques et de visualisations, pour procurer des états de relaxation par la perception visuelle.

J'organise d'ailleurs un stage pour les vacances de février, pendant une semaine, au pied des montagnes ariégeoises, où je combine ces deux pratiques : Shiatsu le matin et atelier Couleurs le soir.

J'aime la qualité de vie dans la nature, la beauté des montagnes, le plaisir des rencontres et des échanges... et le cheminement ensemble vers plus de bonheur...

Ne sommes nous pas sur terre un peu pour ça, tous autant que nous sommes ?

Ben si... merci de nous le rappeler !

Merci pour ce beau témoignage, et bonne chance pour tes projets.

Pour joindre Françoise BARDET :

@ : cestbonsigne@hotmail.com

msn : franbardebrousse@hotmail.com

sms : 06 83 49 96 34

NÉOLOGISMES !

PRÉSENTATION

Nés dans la communauté sourde et créés par des personnes sourdes, de nouveaux signes apparaissent parfois au détour d'une interprétation sans que nous ne les ayons jamais vus auparavant. Nous pouvons alors nous trouver en difficulté pour les traduire. L'objectif de cette rubrique est de faire connaître des néologismes que vous pourriez avoir aperçus dans votre région et qui pourraient être utiles à tous.

Le principe est simple : vous avez relevé un nouveau signe issu de personnes sourdes et vous pensez qu'il serait utile que vos collègues le connaissent.

Nous ne parlons pas ici des « codes » que aurez éventuellement construits provisoirement avec un usager sur une situation technique particulière pour laquelle il n'existe pas encore de lexique. Nous ne parlons pas non plus de signes issus de personnes entendants. Nous souhaitons plutôt axer cette rubrique sur les nouveaux signes, créés par des personnes sourdes et repris par d'autres personnes sourdes, que vous aurez pu observer dans plusieurs situations distinctes, utilisés par plusieurs personnes sourdes différentes.

L'objectif n'est surtout pas de nous obliger à réutiliser un nouveau signe montré dans cette rubrique. Le but est simplement de nous informer mutuellement sur la parution de nouveaux signes que nous aurons observés dans l'exercice de notre métier et ainsi ne pas se trouver en difficulté pour les traduire. Que l'observation de chacun serve à tous.

Cette rubrique est donc la vôtre ! Envoyez-nous des propositions de néologismes à faire connaître ! Nous vous demanderons simplement de nous rédiger un petit texte sur les circonstances dans lesquelles vous les aurez observés et éventuellement si vous connaissez leur étymologie. Notre dessinatrice, Claire LUCE, essaiera de les dessiner au plus juste. Cependant, si vous le préférez, vous pouvez aussi nous envoyer des photos ou des dessins.

Voici l'adresse où envoyer vos propositions :

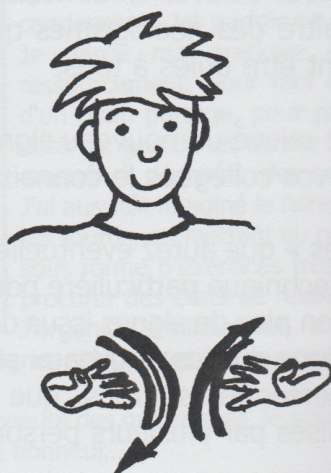
JOURNAL DE L'AFILS
4 route de Saugues
43000 Espaly Saint Marcel

ou

journaldelafils@yahoo.fr

MARKETING, MERCATIQUE

Principalement observé à Toulouse et sa région, le signe suivant est utilisé pour désigner la notion de marketing (néologisme français : mercatique) :



Claire Luce

Marketing : (nom masculin, anglicisme) : Techniques de stratégie commerciale, d'études de marché. Est recommandé officiellement l'emploi de : Mercatique (nom féminin) (ROBERT Paul, *Le Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du nouveau Littré, 1995).

Mercatique : ensemble des actions destinées à détecter les besoins et à adapter en conséquences et de façon continue la production et la commercialisation (*Journal officiel de la République française* du 28/07/2000).

Il est intéressant de constater la simultanéité d'apparition de néologismes, pour désigner la même notion, en français et en langue des signes française. Ces deux néologismes sont issus du même terme anglais.

En langue des signes l'iconicité de ce signe renvoie à la comparaison et la mise en concordance de différents tableaux chiffrés.

D'autres signes sont encore actuellement employés par les sourds, comme par exemple celui de « magasin ». Cependant, leur ambiguïté rend l'apparition d'un signe spécifique à cette notion particulièrement intéressante.

Vous pouvez voir **ce néologisme en vidéo** sur www.websourd.org, rubrique « Websourd », « Equipe », présentation d'Audrey SANGLA.

Florence ENCREVÉ

DIVERS

COLLOQUE «LES SOURDS DANS LA CITÉ»

À l'occasion de la sortie du livre *Les Sourds existent-ils ?* de Bernard MOTTEZ

Textes réunis et présentés par Andrea BENVENUTO,
Paris, L'Harmattan, 2006



ORGANISÉ PAR LE PROGRAMME
HANDICAPS ET SCIENCES SOCIALES DE
L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN
SCIENCES SOCIALES (EHESS)

Lieu : EHESS, amphithéâtre,
105 boulevard Raspail
Paris 75006

Méto : Notre Dame des Champs

Dates : 15 et 16 novembre 2006

Horaires : 15/11 de 9 à 18h30.
Le 16/11 de 9h à 16h30

Objectifs :

- Rendre hommage à Bernard MOTTEZ pour sa contribution de pionnier à la reconnaissance de la langue des signes et la culture sourde de la France des années 70-90.
- Présentation de son livre.
- Réactualisation de sa pensée selon les points de vue des sourds, des professionnels, des chercheurs en sciences humaines et sociales, visant à mettre en valeur ce en quoi les travaux de Mottez ont pu influencer la pensée et les pratiques des intervenants.

Interprétation LSF/Français assurée

Participation : 2 €

Informations et réservations :

Marie COUTANT

marie.coutant@ehess.fr

Programme



MERCREDI 15 NOVEMBRE 2006

Communauté politique et politiques de la communauté

Matinée présidée par Georges VIGARELLO

- ✓ Harry MARKOWICZ (message filmé)
- ✓ Andrea BENVENUTO, « Le Sourd émancipé ? »
- ✓ Anne MADEC, « De l'engagement citoyen : entre révolte et actions politiques »
- ✓ Sylvain KERBOURC'H, « Du Mouvement Sourd à la parole publique des sourds »
- ✓ Marie-Thérèse L'HUILLIER, « La révolte des Sourds : le reflet de B. Mottez »

Deux langues pour une intégration

Après-midi présidée par Patrice DALLE

- ✓ Michel LAMOTHE, « Diglossie et bilinguisme en France : l'éclairage apporté par Mottez dès 1975 »
- ✓ Fabrice BERTIN, film : « Une scolarité bilingue en cycle 1 et 2. Un autre regard sur l'enfant sourd » (production de l'INS)
- ✓ Alain BACCI, « Paroles d'interprètes »
- ✓ Maria GASCON-RAMOS, « L'éducation bilingue-biculturelle de l'enfant sourd »

.....

JEUDI 16 NOVEMBRE

La médecine mise à l'épreuve par les Sourds

Matinée présidée par Françoise DAVOINE

- ✓ Jean DAGRON et Christian COUDOURET, « Des professionnels sourds pour rendre l'éthique audible »
- ✓ Alexis KARACOSTAS et Michel GIROD « Des usages et des usagers des services de santé pour sourds »

La langue des signes : langue des sourds

Après-midi présidée par Pierre ENCREVÉ

- ✓ Christian CUXAC, « Langue des signes : langue atypique »
- ✓ Fanny LIMOUSIN, « L'acquisition de la LSF, langue première, des petits enfants sourds en interaction avec leurs parents »
- ✓ Richard SABRIA, « Recherches en LSF. Rapport homme, langue, société »
- ✓ Levent BESKARDES, film : « Les 7 péchés capitaux »

PROGRAMME DE L'OEIL ET LA MAIN DE SEPTEMBRE 2006,
les samedis matins sur France 5

Résumés des émissions du mois de novembre 2006



Thématique : « L'exception américaine ? »

**« Téléphoner, un droit pour tous », un film d'Agnès POIRIER
Diffusion le 11 novembre 2006**

Premier volet de la thématique sur les sourds aux Etats-Unis, ce film d'Agnès POIRIER nous montre comment quarante années de mobilisation ont été nécessaires pour que le congrès américain vote une loi permettant aux sourds d'avoir un accès total aux télécommunications.

**« Quels choix pour mon enfant sourd ? », un film de Sandrine HERMAN
Diffusion le 18 novembre 2006**

A Washington, le centre Laurent CLERC dispense une information complète aux parents qui découvrent la surdité de leur enfant. À l'issue du programme, les familles semblent mieux armées pour faire un choix d'éducation en appréhendant parfaitement et positivement la surdité de leur enfant.

**« L'exception américaine ? », un film d'Agnès POIRIER
Diffusion le 25 novembre 2006**

Aux Etats-Unis, depuis la fin des années 80, les lois interdisant toute discrimination envers les sourds leur permettent de vivre comme n'importe quel autre citoyen américain. Pourtant, si l'accès à l'information est un droit, il reste des luttes à mener pour une meilleure intégration au monde du travail.

Résumés des émissions du mois de décembre 2006

Deux émissions spéciales

« Merci pour le camion », un film de Sylvie DELEULE Diffusion le 9 décembre 2006

En décembre, L'Oeil et la Main s'intéresse de plus près à notre cerveau. Les présentateurs de l'émission scientifique « C'est pas sorcier », Fred et Jamy ont aimablement prêté les clefs de leur célèbre camion pour laisser à Daniel et Isabelle le soin de nous parler du fonctionnement du cerveau et du langage. Pendant que Daniel manipule des maquettes pour donner à voir l'anatomie du cerveau, Isabelle part à la rencontre de spécialistes de la question à Caen, à la Pitié Salpêtrière et aux Quinze-Vingts. Des reportages illustrent l'historique des observations sur le cerveau, le développement et le rôle des neurones ainsi que la plasticité cérébrale et le babillage des bébés sourds.

« Isabelle et Camille, un chant signé », un film de Murielle SCHULZE Diffusion le 16 décembre 2006

C'est l'histoire d'une rencontre inattendue. Celle de deux jeunes femmes : Camille, chanteuse et Isabelle, comédienne sourde ; celle de deux univers : le son et le silence, le chant et la langue des signes. Dans un premier temps, c'est Isabelle qui monte sur scène aux côtés de Camille pour interpréter une de ces chansons en langue des signes. Fortes de ce premier échange, elles se retrouvent pour trois jours de travail autour d'une création commune dans une salle de danse de Saint-Denis. Cette fois, la proposition de départ s'inverse : Isabelle propose un poème en langue des signes à Camille qui fait à son tour la démarche d'entrer dans son univers visuel.

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

N° TEL ou FAX :

ADRESSE @ :

Etes-vous :

Interprète

Sourd Profession :

Service d'interprètes

Association

Autre

Précisez :

Prix de l'abonnement pour 4 numéros :

- 20 euros (membres de l'AFILS)
 - 29 € (services d'interprètes membres)
 - 23 euros (non-membres)
 - 31 € (autres services, assocs, instituts...)
- + 4 euros pour les abonnements hors France métropolitaine.

Ci-joint un règlement de euros à l'ordre du «Journal de l'AFILS»

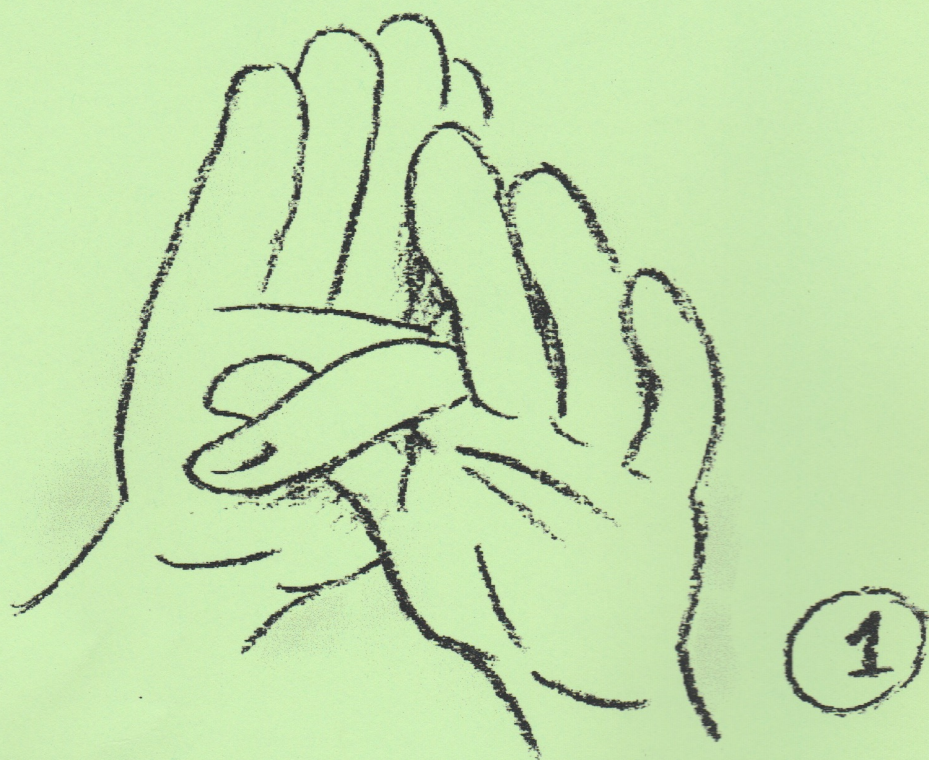
DATE

SIGNATURE

Adressez votre paiement à l'adresse suivante :

Journal de l'AFILS
Isabelle GUICHERD
4 route de Saugues
43000 ESPALY SAINT MARCEL

*Dire AFILS
en langue des signes :*



Daniel LECOQ